



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

7^e séance plénière

Mardi 23 septembre 2003, à 10 heures
New York

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 5. domaines

Allocution du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Le présent débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale se tient à un moment lourd de défis pour l'Organisation des Nations Unies. La participation à ce débat d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement envoie un puissant message d'appui à l'ONU et montre une fois de plus aux peuples du monde que leurs dirigeants sont en première ligne de l'action internationale face à un large éventail de questions particulièrement importantes à leurs yeux. En tant que Président de la cinquante-huitième session, je juge encourageante la présence, en ces lieux, des dirigeants de la planète.

Après 58 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, l'Assemblée générale sont mises à rude épreuve suite aux événements, souvent tragiques, récemment survenus de par le monde. C'est surtout le cas des domaines pour lesquels la Charte énonce les principaux buts de l'Organisation : améliorer les conditions économiques et sociales, promouvoir la tolérance et la paix, et maintenir la paix et la sécurité internationales, grâce notamment à la sécurité collective. Ces derniers temps, nous nous sommes engagés dans un processus d'introspection et d'interrogation, en examinant, par exemple, les buts que nous nous sommes fixés dans les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



économique et social et l'action entreprise pour maintenir la paix dans le monde. Il est essentiel de réformer et de redynamiser notre Organisation si nous voulons que nos initiatives aboutissent. Aussi ces questions figurent-elles à notre ordre du jour.

La sûreté et la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies constituent des priorités absolues, devenue encore plus urgente à la suite de la dernière attaque contre l'ONU perpétrée à Bagdad. Tout en manifestant notre solidarité aux victimes, tués et blessés, je puis assurer le Secrétaire général que nous continuerons de le soutenir dans les efforts qu'il déploie pour protéger le personnel de l'ONU.

Si les réalisations de la dernière décennie sont incontestables, nos initiatives ne sont généralement utiles que lors qu'elles débouchent sur des actes concrets. En tant que partenaires, nous, États Membres de l'Assemblée générale, devons nous employer, ensemble, à adopter sans tarder les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces initiatives si nous voulons rester de mise. Ce faisant, je pense que nous avons tout intérêt à respecter la Charte et le droit international, à montrer à travers nos actes que l'Assemblée générale a la capacité mais aussi la volonté politique d'aborder et de régler de façon constructive les problèmes complexes du monde et de combler le fossé qui existe entre les objectifs convenus et les ressources nécessaires à leur réalisation.

Supervisant le système des Nations Unies dans son ensemble, l'Assemblée générale est saisie d'un large éventail de questions d'envergure internationale. En tant que superviseur et organe de décision, elle est tenue d'indiquer la direction à suivre afin de garantir la cohésion du système et, partant, de permettre à l'Organisation de relever de façon intégrée les nombreux défis qui lui sont posés. Il importe que les chefs d'État et de gouvernement donnent un nouvel élan à l'Assemblée générale durant la présente session. L'orientation politique qui sera donnée sera fondamentale pour permettre à l'Assemblée de traiter efficacement de questions cruciales telles que le développement durable, la pauvreté, la violation des droits de la personne et des libertés fondamentales, le terrorisme et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'orientation qui s'impose pour toute l'année de cette session, y compris de janvier à septembre 2004, vu que c'est durant cette deuxième partie moins intense – si je puis dire – de la session que

nous pourrons examiner plus en profondeur les décisions prises à l'automne et que nous commencerons la tâche essentielle de mise en oeuvre et les autres aspects de l'action de l'Assemblée.

Nous connaissons tous les problèmes. J'attends de connaître l'avis des Chefs d'État et de gouvernement et des autres participants de haut niveau à ce débat général sur la meilleure façon de parvenir à des solutions.

Conformément à la décision prise à sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale va entendre le Secrétaire général qui va présenter son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, au titre du point 10 de l'ordre du jour provisoire.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général : Les 12 derniers mois ont été très pénibles pour ceux d'entre nous qui croient que les problèmes et les défis communs appellent des réponses collectives.

Dans de nombreux pays, le terrorisme a de nouveau semé la mort et les souffrances parmi les innocents. Au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Afrique, l'escalade de la violence s'est poursuivie. Dans la péninsule coréenne, et ailleurs, l'ombre sinistre de la prolifération nucléaire plane sur le paysage. Et il y a à peine un mois, à Bagdad, l'Organisation des Nations Unies elle-même a subi une attaque délibérée et d'une extrême violence au cours de laquelle la communauté internationale a perdu quelques-uns de ses meilleurs serviteurs. Hier, l'ONU a de nouveau été attaquée et ce n'est que grâce à la diligence de la police iraquienne qu'une nouvelle catastrophe a pu être évitée. Malheureusement, un policier iraquien a perdu la vie.

J'offre à cette occasion mes condoléances les plus sincères aux membres de la famille de ce vaillant policier. Mes pensées se tournent également vers les 19 blessés, dont des fonctionnaires locaux de l'ONU. Je souhaite à tous un rétablissement rapide. Que tous ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans cette guerre – les soldats comme les civils innocents – restent dans nos prières.

Dans ce contexte, je déplore, comme vous tous – j'en suis sûr – l'attaque brutale qui aurait pu coûter la vie à Mme Akila al-Hashimi, membre du Conseil de gouvernement, et je prie également pour son rétablissement rapide.

(l'orateur poursuit en anglais)

Excellences, vous êtes les Nations Unies. Les membres du personnel qui ont été tués et blessés au cours de l'attaque contre notre siège à Bagdad étaient des membres de votre personnel. C'est vous qui leur aviez donné pour mandat d'aider le peuple iraquien qui a tant souffert et d'aider l'Iraq à rétablir sa souveraineté nationale.

À l'avenir, non seulement en Iraq mais sur n'importe quel théâtre d'opérations des Nations Unies, nous devons prendre des mesures plus efficaces pour garantir la sécurité de notre personnel. Je compte sur votre plein appui -juridique, politique et financier.

Entre-temps, permettez-moi de réaffirmer la grande importance que j'attache à des résultats efficaces en Iraq. Quelle que soit notre opinion des événements de ces derniers mois, il est vital pour nous tous que le résultat soit un Iraq stable et démocratique, en paix sur le plan intérieur et avec ses voisins, et qui contribue à la stabilité dans la région.

Sous réserve des exigences de la sécurité, le système des Nations Unies est prêt à jouer intégralement son rôle dans la recherche d'une issue satisfaisante en Iraq et à le faire dans le cadre d'un effort déployé par l'ensemble de la communauté internationale, agissant de concert sur la base d'une politique solide et viable. S'il est nécessaire d'avoir plus de temps et de patience pour élaborer une politique qui soit à la fois collective, cohérente et réaliste, je pense personnellement que ce temps serait bien utilisé. En fait, c'est de cette manière que nous devons aborder toutes les nombreuses crises urgentes auxquelles nous devons faire face aujourd'hui.

Il y a trois ans, lorsque vous étiez réunis ici pour le Sommet du Millénaire, nous avions une vision commune de la solidarité mondiale et de la sécurité collective, exprimée dans la Déclaration du Millénaire. Toutefois, les événements récents ont mis en question ce consensus.

Nous savons tous que nous devons faire face à de nouvelles menaces – ou, peut-être, à des menaces anciennes sous des formes nouvelles et dangereuses : de nouvelles formes de terrorisme, et la prolifération des armes de destruction massive.

Cependant, bien que certains considèrent que ces menaces sont de toute évidence le principal défi posé à la paix et à la sécurité mondiales, d'autres s'estiment

menacés d'une manière plus immédiate par les armes légères utilisées dans les conflits civils, ou par des menaces dites « faibles » telles que la persistance de la pauvreté extrême, la disparité de revenus entre les sociétés et à l'intérieur de celles-ci, la propagation des maladies infectieuses, ou les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

En fait, nous n'avons pas à choisir. L'Organisation des Nations Unies doit faire face à tous ces défis et menaces – nouveaux et anciens, « faibles » et « forts ». Elle doit être pleinement engagée dans la lutte pour le développement et l'élimination de la pauvreté, en commençant par la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; dans la lutte pour protéger notre environnement commun; et dans la lutte pour les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques.

En fait, toutes ces luttes ont des liens étroits. Nous voyons maintenant, avec une acuité terrifiante, qu'un monde où des millions de personnes subissent une oppression brutale et une misère extrême ne sera jamais tout à fait sûr, même pour ses habitants les plus privilégiés.

Et pourtant, les menaces « fortes », telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, sont réelles et ne peuvent pas être négligées. Le terrorisme n'est pas uniquement un problème pour les pays riches. Il suffit de poser la question aux habitants de Bali, ou de Bombay, ou de Nairobi, ou de Casablanca. Les armes de destruction massive ne menacent pas uniquement le monde occidental ou les pays du Nord. Il suffit de poser la question aux habitants de l'Iraq, ou de Halabja, en Iraq.

Le désaccord, semble-t-il, concerne la manière dont nous réagissons à ces menaces. Depuis la fondation de notre Organisation, les États ont généralement essayé de faire face aux menaces contre la paix en ayant recours à l'endiguement et à la dissuasion, grâce à un système fondé sur la sécurité collective et la Charte des Nations Unies. L'Article 51 de la Charte stipule que tous les États, s'ils sont l'objet d'une agression armée, peuvent exercer leur droit naturel de légitime défense. Mais jusqu'à présent, il a été entendu que lorsque les États vont au-delà de l'exercice de ce droit et décident d'employer la force pour contrer des menaces plus larges contre la paix et la sécurité internationales, ils ont besoin de la

légitimité qui est uniquement octroyée par l'Organisation des Nations Unies.

Maintenant, certains prétendent que cette interprétation n'est plus valable, étant donné qu'une « agression armée » au moyen d'armes de destruction massive pourrait être lancée à tout moment, sans avertissement, ou par un groupe clandestin. Plutôt que d'attendre que cela se produise, affirment-ils, les États ont le droit et l'obligation d'employer la force d'une manière préemptive, même sur le territoire d'autres États, et même lorsque les armements qui pourraient être utilisés pour les attaquer sont encore au stade de la mise au point. Selon cette interprétation, les États ne sont pas obligés d'attendre qu'il y ait un accord au sein du Conseil de sécurité. Au lieu de cela, ils se réservent le droit d'agir unilatéralement, ou dans le cadre de coalitions ad hoc.

Cette logique constitue un défi fondamental aux principes sur lesquels, même si cela ne l'était que d'une manière imparfaite, la paix et la stabilité mondiales ont été fondées depuis 58 ans. Ce qui m'inquiète c'est que, si cette logique était adoptée, elle créerait des précédents conduisant à la multiplication de l'usage unilatéral et désordonné de la force, avec ou sans justification crédible.

Mais il ne suffit pas de dénoncer l'unilatéralisme, à moins de faire face également directement aux préoccupations qui font que certains États se sentent exceptionnellement vulnérables et les amènent ainsi à prendre des mesures unilatérales. Nous devons montrer que des mesures collectives peuvent répondre efficacement à ces préoccupations et y répondront.

Nous sommes à la croisée des chemins. Nous vivons peut-être un moment tout aussi crucial qu'en 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée. À l'époque, un groupe de dirigeants clairvoyants, conduits et inspirés par le Président Franklin D. Roosevelt, étaient résolus à faire en sorte que la seconde moitié du XXe siècle soit différente de la première. Conscients que la race humaine ne disposait que d'un seul monde pour vivre, ils avaient compris qu'à moins de gérer plus sagement ses affaires, l'humanité risquait de disparaître. Ils ont donc élaboré des règles régissant le comportement international et ont mis en place un réseau d'institutions, dont l'Organisation des Nations Unies était le centre, dans le cadre duquel les peuples du

monde entier puissent oeuvrer de concert dans l'intérêt commun.

Le moment est venu de décider s'il est possible de poursuivre sur cette base convenue ou si des changements radicaux s'imposent. Et nous devons nous garder d'éluder les questions relatives à la pertinence, ainsi qu'à l'efficacité, des règles et instruments dont nous disposons.

Parmi ces instruments, le plus important est le Conseil de sécurité lui-même. Dans mon récent rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, j'ai souligné que le Conseil devait d'urgence regagner la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, non seulement en démontrant qu'il était en mesure de s'attaquer efficacement aux questions les plus difficiles, mais aussi en devenant plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que des réalités géopolitiques du monde contemporain.

Le Conseil doit se demander comment il réagira face à la possibilité que des États fassent usage de la force de manière préemptive pour répondre à des menaces perçues. Ses membres devront peut-être ouvrir un débat sur les critères applicables à l'autorisation rapide de mesures coercitives pour faire face à certains types de menace, comme par exemple des groupes terroristes équipés d'armes de destruction massive. Et ils doivent aussi étudier sérieusement le meilleur moyen de répondre à des menaces de génocide ou d'autres violations massives comparables des droits de l'homme, question que j'ai soulevée à cette tribune en 1999. Cette année, une fois de plus, face à des événements de ce genre – en République démocratique du Congo et au Libéria – nous avons fait preuve d'indécision et avons été lents à réagir collectivement.

Quant à la composition du Conseil, elle est inscrite à l'ordre du jour de cette Assemblée depuis plus de 10 ans. Les États sont quasi unanimes à estimer que le Conseil devrait être élargi, mais il n'y a pas d'accord quant aux modalités.

Qu'il me soit permis de vous dire, Excellences, qu'aux yeux de vos peuples, le fait qu'un accord est difficile à réaliser n'excuse pas votre incapacité à le réaliser. Si vous voulez que le Conseil et les décisions qu'il prend suscitent davantage de respect, surtout dans le monde en développement, il vous faut aborder plus résolument la question de sa composition.

Toutefois, le Conseil de sécurité n'est pas la seule institution qui doit être renforcée. Comme vous le savez, je ne ménage aucun effort pour renforcer l'efficacité du Secrétariat et je compte sur cette Assemblée pour me soutenir dans cette tâche. En fait, j'ai également proposé dans mon rapport que l'Assemblée elle-même soit renforcée, indiquant que le rôle du Conseil économique et social – et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble pour ce qui est des affaires économiques et sociales, y compris dans ses relations avec les institutions de Bretton Woods – doit être repensé et revitalisé. J'ai même suggéré que le rôle du Conseil de tutelle soit révisé compte tenu des nouveaux types de responsabilité que vous avez confiés à l'Organisation ces dernières années.

En résumé, Excellences, je crois que le moment est venu d'examiner attentivement les orientations fondamentales ainsi que les changements structurels qui pourraient être requis pour les aborder. L'histoire est un juge impitoyable : elle ne nous pardonnera pas de laisser passer l'heure.

Pour ma part, je me propose de constituer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités que je chargerai de quatre tâches : premièrement, examiner les obstacles actuels à la paix et à la sécurité; deuxièmement, envisager comment des mesures collectives peuvent contribuer à surmonter ces obstacles; troisièmement, examiner le fonctionnement des grands organes de l'Organisation des Nations Unies et leurs relations entre eux; et quatrièmement, recommander les moyens de renforcer l'Organisation des Nations Unies, par la réforme de ses institutions et procédures. Ce groupe se concentrera sur les menaces à la paix et à la sécurité, mais il lui faudra aussi examiner d'autres défis mondiaux, dans la mesure où ils influencent ou touchent ces menaces.

Je demanderai à ce groupe de me rendre compte de ses travaux avant le début de la prochaine session de l'Assemblée, de façon que je puisse vous adresser des recommandations. Mais vous êtes les seuls à pouvoir prendre les décisions fermes et nettes qui s'imposent. Ces décisions pourraient comporter de profondes réformes institutionnelles. En fait, j'espère que ce sera le cas.

Mais à elles seules, des réformes institutionnelles ne suffiront pas. Même l'instrument le plus parfait sera inutile si l'on n'en fait pas bon usage.

L'Organisation des Nations Unies est loin d'être un instrument parfait, mais c'est un instrument précieux. Je vous engage instamment à vous mettre d'accord sur les moyens de l'améliorer, mais surtout d'en faire l'usage voulu par ses fondateurs – pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, créer les conditions fondamentales nécessaires à la justice et à la primauté du droit, et favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Le monde a peut-être changé, mais ces buts n'ont rien perdu de leur valeur et de leur urgence. Nous devons les poursuivre résolument.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présentation.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur de la matinée, je souhaiterais rappeler aux membres de l'Assemblée que la liste des orateurs a été établie en partant de la supposition que les déclarations dureront 15 minutes au plus. Cela étant, je demande aux intervenants de faire leurs déclarations à une vitesse normale pour que l'interprétation puisse être faite correctement.

Je rappelle également à l'Assemblée générale la décision qu'elle a prise lors de sessions antérieures, à savoir qu'elle décourage vivement l'expression de félicitations dans la salle de l'Assemblée générale après qu'un discours a été prononcé.

À cet égard, je suggère que les orateurs qui participent au débat général, après avoir prononcé leur discours, quittent la salle de l'Assemblée générale en passant par la salle GA-200, qui se trouve derrière la tribune, avant de regagner leur place.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de la même façon durant le débat général de la cinquante-huitième session?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Luiz Inacio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Président de la République fédérative du Brésil.

S. E. M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République fédérative du Brésil, S. E. M. Luiz Inácio Lula da Silva, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président da Silva (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Que mes premiers mots devant ce parlement mondial soient porteurs de confiance dans la capacité humaine de vaincre les défis et d'évoluer vers des formes supérieures de cohabitation au sein des nations et sur le plan international. Au nom du peuple brésilien, je réaffirme notre croyance dans l'Organisation des Nations Unies, son rôle dans la promotion de la paix et de la justice sociale demeure irremplaçable.

Je rends hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rôle directeur dans la défense d'un monde uni dans le respect du droit international et de la solidarité entre les nations.

Cette Assemblée se réunit après le choc de l'attentat brutal perpétré contre la Mission des Nations Unies à Bagdad qui a causé la mort du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, notre compatriote Sergio Vieira de Mello. La compétence reconnue de Sergio se nourrissait des seules armes sur lesquelles il a toujours misé : le dialogue, la persuasion et surtout, l'attention aux plus vulnérables. Il a exercé au nom de l'ONU l'humanisme tolérant, pacifique et courageux qui reflète l'âme libertaire du Brésil. Que le sacrifice de Sergio et de ses collègues ne soit pas vain. La meilleure façon d'honorer sa mémoire est de redoubler d'efforts pour protéger la dignité humaine partout où elle est menacée.

Je salue chaleureusement M. Julian Hunte, qui été élu Président de cette Assemblée en une période particulièrement difficile dans l'histoire de l'ONU. La communauté internationale se trouve devant d'immenses défis politiques, économiques et sociaux qui demandent un effort accéléré de réforme, car c'est

la seule façon pour que nos décisions et actions collectives soient véritablement respectées et efficaces.

Depuis neuf mois que je suis Président du Brésil, je me suis entretenu avec des dirigeants de tous les continents, et je perçois chez mes interlocuteurs un grand souci de défendre et de renforcer les institutions multilatérales. L'amélioration du système multilatéral est la contrepartie nécessaire de la pratique démocratique à l'intérieur des nations. Toute nation qui pratique la démocratie doit veiller à ce que le processus international de prise de décisions soit également ouvert, transparent, légitime et représentatif. Les drames de l'Iraq et du Moyen-Orient ne trouveront une solution que dans un cadre multilatéral où l'ONU devra jouer un rôle central.

En Iraq, le climat actuel d'insécurité et les tensions croissantes rendent encore plus complexe le processus de reconstruction nationale. Seul le rôle de chef de file de l'ONU permettra de sortir de cette impasse, un rôle qui visera non seulement à rétablir des conditions acceptables de sécurité, mais aussi à orienter le processus politique vers la restauration de la souveraineté iraquienne aussi rapidement que possible. Nous ne devons pas nous soustraire à nos responsabilités collectives. Un pays seul peut, peut-être, remporter une guerre, mais l'on ne saurait assurer une paix durable sans l'appui de tous.

Deux ans après avoir été commis, les attentats odieux du 11 septembre restent encore bien présents dans nos esprits. Il existe aujourd'hui une volonté louable d'adopter des mesures plus efficaces pour contrer le terrorisme, les armes de destruction massive et le crime organisé. Malheureusement, il existe également des signes inquiétants tendant à discréditer notre organisation, voire à retirer à l'ONU son autorité politique. Sur ce point, il ne peut y avoir aucune ambiguïté. Quelque précieuses que soient ses activités humanitaires, l'ONU n'a pas été conçue uniquement pour déblayer les décombres des conflits qu'elle n'a pas pu empêcher. Notre tâche principale est de protéger les peuples du fléau de la guerre et de négocier des règlements fondés sur les buts et principes de la Charte de San Francisco. N'accordons pas une plus grande confiance à la force militaire qu'aux institutions que nous avons mises en place à la lumière la raison et d'une vision de l'histoire.

La réforme de l'ONU est devenue une urgence compte tenu des dangers actuels que connaît l'ordre politique international.

Le Conseil de sécurité doit être habilité pleinement à faire face aux crises et aux menaces à la paix. Il doit par conséquent être doté des outils nécessaires à une action efficace. Par-dessus tout, il faut que ses décisions soient légitimes aux yeux de l'ensemble de la communauté des nations. À cette fin, sa composition, en particulier pour ce qui est des membres permanents, ne peut rester inchangée, près de 60 ans plus tard. Elle doit tenir compte des changements qui sont survenus dans le monde et notamment de l'apparition, sur la scène internationale, des pays en développement, qui sont devenus des acteurs importants qui jouent souvent un rôle crucial dans la recherche d'un règlement pacifique des différends.

Le Brésil est persuadé qu'il peut apporter une contribution utile. Il cherche non pas à faire avancer un concept exclusif en matière de sécurité internationale, mais à exprimer les vues et les aspirations d'une région qui est un modèle de coexistence pacifique entre ses membres et un facteur de stabilité internationale. L'appui dont le Brésil a bénéficié en Amérique du Sud et ailleurs l'encourage à continuer de plaider en faveur d'un Conseil de sécurité plus représentatif de la réalité contemporaine.

Nous sommes également en faveur d'un Conseil économique et social qui soit capable d'instaurer un ordre économique juste et équitable. Il est crucial que le Conseil économique et social retrouve le rôle qui lui a été dévolu par les fondateurs de l'Organisation. Nous souhaitons voir un Conseil économique et social à même de coopérer activement avec le Conseil de sécurité dans la prévention des conflits et l'édification des États.

L'Assemblée générale, de son côté, a besoin d'être renforcée au plan politique pour pouvoir se consacrer aux thèmes prioritaires et éviter les doubles emplois. Elle a joué un rôle important sur le plan historique en convoquant de grandes conférences et autres réunions sur les droits de l'homme, l'environnement, la population, les droits de la femme, la discrimination raciale, le sida et le développement social. Mais l'Assemblée générale ne doit pas hésiter à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre

Organisation a déjà prouvé qu'il existe des solutions juridiques et politiques de rechange à la paralysie due au veto et aux actions entreprises en l'absence d'une caution multilatérale.

La paix, la sécurité, le développement et la justice sociale sont indivisibles. Le Brésil s'est efforcé d'appliquer avec la plus grande cohérence les principes qu'il proclame. Les nouveaux liens que nous sommes en train de forger avec nos voisins du continent sud-américain se fondent sur le respect mutuel, l'amitié et la coopération.

Nous sommes en train d'aller au-delà de notre histoire et de notre géographie communes pour créer un sentiment sans précédent de parenté et de partenariat. Dans ce contexte, nos rapports avec l'Argentine sont fondamentaux.

L'Amérique du Sud et l'Amérique latine sont de plus en plus perçues comme une région de paix, de démocratie et de développement, aspirant à devenir une nouvelle frontière de croissance, au sein d'une économie mondiale qui stagne depuis de nombreuses années.

Nous renforçons nos liens déjà très importants avec nos partenaires traditionnels en Amérique du Nord et en Europe, mais nous cherchons aussi à élargir et à diversifier notre présence internationale. Nos rapports avec la Chine et avec la Fédération de Russie ont révélé des complémentarités insoupçonnées.

Nous sommes fiers d'être le pays qui compte la deuxième population d'origine africaine dans le monde. J'effectuerai en novembre une tournée dans cinq pays d'Afrique australe pour encourager la coopération économique, politique, sociale et culturelle. Dans le même dessein, nous accueillerons également une rencontre au sommet entre les pays d'Amérique du Sud et les États membres de la Ligue des États arabes. Avec l'Inde et l'Afrique du Sud, nous avons établi un forum trilatéral en vue de concertation politique et de projets d'intérêt commun.

Le protectionnisme imposé par les pays riches pénalise injustement les producteurs prolifiques dans les pays en développement. Il constitue aujourd'hui le plus grand obstacle à une ère nouvelle de progrès économique et social. À la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun, le Brésil et ses partenaires au sein du G-22 ont fait valoir que l'objectif fondamental visant à ouvrir effectivement les

marchés peut être réalisé au moyen de négociations pragmatiques et synergiques, susceptibles d'entraîner une ouverture effective des marchés. Je réaffirme notre disposition à nous acheminer vers des solutions qui soient bénéfiques pour tous, tout en tenant compte des intérêts des pays en développement.

Nous sommes tout à fait favorables au libre-échange, à condition de pouvoir bénéficier de conditions égales. La libéralisation ne doit pas obliger les pays à abandonner la prérogative de formuler des politiques industrielle, technologique, sociale et environnementale. Au Brésil, nous nous employons à instaurer un nouveau cadre qui puisse concilier stabilité économique et inclusion sociale. De ce point de vue, les négociations commerciales ne sont pas une fin en soi, mais un moyen d'encourager le développement et de surmonter la pauvreté. Le commerce international doit être un outil non seulement de création mais aussi de distribution de richesse.

Je réaffirme devant cette Assemblée vraiment universelle l'appel que j'ai adressé au forum de Davos et de Porto Alegre ainsi qu'au Sommet élargi du Groupe des Huit à Évian. Il faut que nous menions sur les plans politique et matériel l'unique guerre de laquelle nous sortirons tous vainqueurs : la guerre contre la faim et la pauvreté extrême.

L'élimination de la faim dans le monde est un impératif moral et politique. Nous savons tous que cela est possible, s'il existe une volonté politique de la réaliser.

Je ne voudrais pas m'attarder sur les manifestations de barbarie. Je préfère toujours saluer les progrès qui ont été accomplis sur les plans moral et déontologique, si modestes soient-ils. Mais il n'y a pas moyen de fermer les yeux sur les statistiques révélant ce terrible fléau, la pauvreté extrême et la faim dans le monde. La faim aujourd'hui frappe près d'un quart de la population mondiale, y compris 300 millions d'enfants. Tous les jours, 24 000 personnes succombent à des maladies liées à la malnutrition.

Rien n'est plus absurde ou intolérable que la persistance de la faim en plein XXI^e siècle, âge d'or de la science et de la technologie.

Chaque jour, l'intelligence humaine élargit les horizons du possible en réalisant des inventions

prodigieuses. Pourtant, la faim perdure et, pire encore, se répand dans plusieurs régions de la planète.

Plus l'humanité paraît se rapprocher du divin par sa capacité de créer, plus elle renie ses aspirations par son incapacité à respecter et à protéger les siens. Plus nous célébrons Dieu en générant des richesses, plus nous sapons nos idéaux en nous abstenant de partager ces dernières, ne serait-ce que pour un minimum.

À quoi sert toute cette science et cette technologie, toute l'abondance et le luxe qu'elle est capable de produire, si nous ne l'utilisons pas pour garantir le plus sacré des droits, le droit à la vie?

Je rappelle l'avertissement lucide qu'avait lancé le pape Paul IV, il y a 36 ans, et qui est encore d'une actualité frappante : « Les peuples du monde qui ont faim lancent un appel tragique aux nantis ».

La faim est une urgence et doit être abordée comme telle. Son élimination est une tâche civilisatrice qui exige que nous cherchions un raccourci vers l'avenir. Nous n'avons plus le droit de dire que nous n'étions pas chez nous quand ils ont frappé à notre porte et nous ont demandé d'être solidaires. Nous n'avons pas le droit de dire à ceux qui ont faim et qui ont déjà tant patienté : revenez au siècle prochain. La seule voie vers la paix est de combattre sans répit la faim et la misère dans le cadre d'une campagne de solidarité permettant d'unir la planète au lieu d'approfondir les divisions et d'attiser la haine qui enflamment les peuples et sèment la terreur.

Malgré l'échec des modèles qui privilégient les générations opulentes et ne réduisent pas la misère, la myopie et la cupidité persistent.

Depuis mon investiture en tant que Président du Brésil le 1^{er} janvier, des progrès significatifs ont été accomplis sur le front économique. La stabilité est revenue et nous avons créé les conditions nécessaires à un nouveau cycle de croissance durable. Nous continuerons à travailler avec vigueur pour maintenir l'équilibre des comptes publics et réduire notre vulnérabilité aux facteurs extérieurs. Nous n'épargnerons aucun effort pour augmenter nos exportations, accroître la capacité d'épargne, attirer les investissements et relancer la croissance.

Dans le même temps, nous devons tenter de répondre aux besoins en matière d'alimentation, de santé, d'emploi et d'éducation de millions de Brésiliens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Nous attachons une grande importance à la réalisation d'une grande réforme sociale dans le pays.

La faim est la manifestation la plus grave et la plus aiguë d'un déséquilibre structurel qui appelle des politiques intégrées propres à faciliter la création de citoyens à part entière. C'est pourquoi j'ai lancé au Brésil le programme « faim zéro » qui vise à éliminer le plus rapidement possible la faim et ses causes sous-jacentes par le biais de vastes programmes de solidarité faisant intervenir le gouvernement, la société civile et le secteur privé. Les résultats de ces mesures d'urgence structurelles se sont déjà fait sentir pour quatre millions d'individus qui s'étaient vus refuser le droit fondamental à un repas quotidien. L'objectif de ce programme est de faire en sorte qu'aucun Brésilien ne souffre de la faim.

L'Organisation des Nations Unies a approuvé les Objectifs du Millénaire pour le développement dont on s'est beaucoup félicité. Le Programme alimentaire mondial possède une remarquable expérience technique et sociale. Mais il importe d'améliorer la qualité de l'effort mondial de lutte contre la faim. J'ai donc proposé la création d'un fonds mondial contre la faim et j'ai suggéré plusieurs manières de le rendre opérationnel. Il existe d'autres propositions dont certaines ont déjà été incorporées aux programmes des Nations Unies.

Ce qui a jusqu'à présent fait défaut, c'est la volonté politique de tous les pays, en particulier celle des pays qui pourraient apporter la plus contribution la plus importante. La création de nouveaux fonds est inutile si l'on n'obtient pas de contributions financières. Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont louables, mais si nous restons passifs, si notre comportement collectif ne change pas, ils demeureront lettre morte et la frustration sera immense.

Plus que jamais, il importe de traduire nos intentions en actions et de concrétiser nos engagements. Il faut pratiquer ce que l'on prêche avec audace, bon sens, en gardant les pieds sur terre tout en innovant dans les méthodes, les solutions et en assurant une forte participation sociale.

Pour cette raison, je sou mets à la considération de l'Assemblée générale le projet de créer au sein de l'Organisation des Nations Unies elle-même un comité mondial de lutte contre la faim constitué de chefs d'État ou de gouvernement de tous les continents

afin d'unifier les propositions et de les rendre opérationnelles. Nous espérons obtenir des contributions financières des pays développés et en développement proportionnées à leurs capacités ainsi que des grandes entreprises privées et des organisations non gouvernementales.

Mon expérience et mon itinéraire politique m'ont appris à privilégier le dialogue. Jamais je n'oublierai la leçon magistrale de Gandhi : lorsque la violence a des effets positifs, ils sont temporaires, mais le mal qu'elle cause est permanent. Le dialogue démocratique est le plus efficace de tous les instruments de changement. Fort de la même détermination avec laquelle mes partenaires et moi-même nous employons à rendre la société brésilienne plus humaine, je compte établir des partenariats internationaux pour réaliser un développement équitable et édifier un monde pacifique, tolérant et solidaire.

Ce siècle, su plein de promesses sur les plans technologique et matériel, ne doit pas sombrer dans un processus de régression politique et spirituelle. Nous avons l'obligation d'instaurer, sous la direction raffermie de l'Organisation des Nations Unies, une atmosphère internationale de paix et d'entente. La vraie paix naîtra de la démocratie, du respect du droit international, du démantèlement des arsenaux meurtriers et, surtout, de l'élimination définitive de la faim dans le monde.

Nous ne pouvons pas décevoir ces nobles espoirs. Le plus grand et le plus noble défi de l'humanité est précisément de s'humaniser. Il est temps d'appeler la paix par son vrai nom : la justice sociale. Je suis convaincu qu'ensemble nous saurons saisir cette occasion historique pour faire régner la justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République fédérative du Brésil de la déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États-Unis d'Amérique

S. E. M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bush (*parle en anglais*) : Il y a 24 mois – c'était seulement hier pour l'Amérique – le centre de la ville de New York est devenu un champ de bataille, un cimetière, le symbole d'une guerre inachevée. Depuis ce jour-là, les terroristes ont frappé à Bali, à Mombasa, à Casablanca, à Riyad, à Jakarta et à Jérusalem. Ils ont mesuré les progrès de leur cause à l'aune du chaos et des souffrances causées aux victimes innocentes.

Le mois dernier, les terroristes ont conduit leur guerre jusqu'à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le quartier général de l'ONU à Bagdad symbolisait l'ordre et la compassion. C'est la raison pour laquelle les terroristes ont décidé qu'il fallait le détruire. Parmi les 22 personnes assassinées figurait Sergio Vieira de Mello. Pendant des décennies, ce Brésilien noble et vaillant a prêté main forte aux affligés au Bangladesh, à Chypre, au Mozambique, au Liban, au Cambodge, en Afrique centrale, au Kosovo et au Timor oriental. Il aidait le peuple iraquien dans le besoin. L'Amérique se joint à vous, ses collègues, pour honorer la mémoire de M. Sergio Vieira de Mello et celle de tous ceux qui sont morts avec lui au service de l'ONU.

C'est par le choix de leurs victimes et de leurs moyens que les terroristes ont défini la lutte à laquelle nous sommes confrontés. Ceux qui prennent pour cibles les agents chargés des opérations de secours pour les assassiner se dressent contre l'humanité toute entière. Ceux qui incitent au meurtre et célèbrent le suicide manifestent leur mépris pour la vie elle-même. Ils n'ont de place dans aucune confession religieuse. Ils n'ont aucun droit de revendiquer la compassion du monde et ne devraient avoir aucun ami dans cette salle.

Les événements de ces deux dernières années nous ont montré la ligne de séparation la plus claire qui existe entre ceux qui aspirent à l'ordre et ceux qui sèment le chaos, entre ceux qui oeuvrent pour un changement pacifique et ceux qui adoptent les méthodes du banditisme, entre ceux qui honorent les

droits de l'homme et ceux qui sacrifient délibérément les vies d'hommes, de femmes et d'enfants sans merci ni honte. Devant cette alternative, il n'y a pas de terrain neutre. Tous les gouvernements qui appuient la terreur se rendent complices d'une guerre menée contre la civilisation. Aucun gouvernement ne devrait méconnaître la menace posée par la terreur, car détourner les yeux donnerait aux terroristes l'occasion de se regrouper, de recruter et de se préparer. Toutes les nations qui luttent contre la terreur, comme si la vie de leur peuple en dépendait, seront jugées favorablement par l'histoire.

Face à cette alternative, les régimes précédents en Afghanistan et en Iraq ont fait leur choix. Les Taliban étaient tant les commanditaires que les serviteurs du terrorisme. Une fois confronté, ce régime a choisi le défi et ce régime n'existe plus désormais. Le Président afghan, présent aujourd'hui, représente maintenant une population libre qui édifie une société décente et juste. Elle érige une nation pleinement associée à la guerre contre la terreur.

Le régime de Saddam Hussein cultivait les liens qui l'unissaient à la terreur en mettant au point des armes de destruction massive. Il les a utilisées pour perpétrer des massacres et a refusé d'en rendre compte lorsque le monde l'a confronté. Le Conseil de sécurité s'en était alarmé à juste titre. Le Conseil de sécurité avait eu raison d'exiger que l'Iraq détruise ses armes illégales et prouve qu'il l'avait effectivement fait. Le Conseil de sécurité avait eu raison de l'avertir des graves conséquences auxquelles il aurait à faire face s'il manquait à ses obligations. Et comme il y a eu des conséquences, comme une coalition de nations a agi pour défendre la paix et la crédibilité de l'ONU, l'Iraq est libre et, aujourd'hui, nous sommes rejoints par les représentants d'un pays libéré.

Les monuments à la gloire de Saddam Hussein ont disparu, et pas seulement ses statues. Les véritables monuments à son régime et à sa nature – les chambres de torture, les salles de viol et les cellules de prison pour enfants innocents – sont fermés. Au moment où nous découvrons les champs de la mort et les charniers de l'Iraq, la dimension véritable de la cruauté de Saddam Hussein se révèle.

Le peuple iraquien est confronté à des épreuves et à des défis comme toute nation qui emprunte la voie de la démocratie. Pourtant, son avenir offre la promesse d'une vie digne et libre, à savoir un monde loin de la

tyrannie abjecte et perverse qu'il a connue. En Iraq, la vie s'améliore grâce à la liberté. Au Moyen-Orient, les populations sont plus sûres parce qu'un agresseur imprévisible a été écarté du pouvoir. Dans le monde, les nations sont plus sûres parce qu'un allié de la terreur est tombé.

Notre action en Afghanistan et en Iraq a été appuyée par maints gouvernements, et l'Amérique est reconnaissante à chacun d'entre eux. Je reconnais également que certaines des nations souveraines au sein de l'Assemblée désapprouvent nos actions. Mais l'unité a prévalu et continue de prévaloir entre nous en ce qui concerne les principes et les objectifs fondamentaux de l'Organisation. Nous sommes dévoués à la défense de notre sécurité collective et à la promotion des droits humains. Ces engagements constants exigent un travail énorme dans le monde qu'il nous faut accomplir ensemble. Ainsi, allons de l'avant. Premièrement, nous devons nous tenir aux côtés des peuples afghan et iraquien alors qu'ils édifient des pays libres et stables. Les terroristes et leurs alliés craignent par-dessus tout le progrès et le combattent parce qu'un peuple libre embrasse l'espoir plutôt que les ressentiments et choisit la paix plutôt que la violence.

L'ONU a été l'amie du peuple afghan, distribuant vivres et médicaments, aidant les réfugiés à retourner dans leurs foyers, le conseillant dans l'élaboration d'une nouvelle constitution et l'aidant à préparer des élections nationales. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a pris à Kaboul le relais de la force de sécurité mandatée par l'ONU. Les forces des États-Unis et de la coalition continuent de pourchasser et de vaincre les terroristes d'Al-Qaida et les vestiges des Taliban. Nos efforts pour relever le pays se poursuivent. J'ai récemment proposé de consacrer 1,2 milliard de dollars supplémentaires à l'effort de reconstruction en Afghanistan, et j'exhorte les autres nations à continuer de contribuer à cette cause importante.

En Iraq, l'ONU réalise au quotidien un travail essentiel et efficace. D'ici la fin de 2004, plus de 90 % des enfants irakiens de moins de 5 ans seront vaccinés contre les maladies que l'on peut prévenir telles que la polio, la tuberculose et la rougeole grâce au travail ardu accompli et aux idéaux défendus par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le système de distribution alimentaire en Iraq fonctionne, acheminant près d'un demi-million de tonnes de vivres par mois

grâce au talent et aux compétences du Programme alimentaire mondial.

Notre coalition internationale en Iraq s'acquitte de ses responsabilités. Nous effectuons des raids de précision contre les terroristes et les bastions de l'ancien régime. Ces assassins sont en guerre contre le peuple iraquien. Ils ont fait de l'Iraq leur principal front dans la guerre contre la terreur. Et ils seront vaincus. Notre coalition a garanti que l'ancien dictateur iraquien n'aura plus jamais recours aux armes de destruction massive. Nous interrogeons actuellement des citoyens irakiens et examinons les archives de l'ancien régime pour prendre la pleine mesure des programmes d'armement et de ses campagnes de tromperie. Nous formons la police iraquienne, les gardes frontière et une nouvelle armée pour que le peuple iraquien puisse assumer la pleine responsabilité de sa propre sécurité.

Parallèlement, notre coalition contribue à améliorer le quotidien des Irakiens. L'ancien régime édifiait des palais, laissant les écoles se délabrer; aussi avons-nous entrepris de reconstruire plus d'un millier d'écoles. L'ancien régime laissait les hôpitaux sans ressources, aussi avons-nous contribué à l'approvisionnement et à la réouverture des hôpitaux aux quatre coins de l'Iraq. L'ancien régime formait des armées et construisait des armes, laissant l'infrastructure nationale tomber en ruines; aussi avons-nous remis en état les centrales électriques, les installations de distribution et d'assainissement de l'eau, les ponts et les aéroports. J'ai proposé au Congrès que les États-Unis consacrent des fonds supplémentaires à nos activités en Iraq, qui correspondent à notre plus grand engagement financier de ce genre depuis le Plan Marshall.

Ayant aidé à libérer l'Iraq, nous allons honorer nos engagements en aidant le peuple iraquien à ériger un pays stable et pacifique, ce qui rendra la situation plus sûre dans nos propres pays.

Notre coalition en Iraq a pour principal objectif de redonner l'autonomie aux Irakiens suivant un processus démocratique bien ordonné. Ce processus doit se dérouler en fonction des besoins des Irakiens, sans être précipité, ni retardé par les desiderata des autres parties. Or, l'Organisation des Nations Unies est à même de servir très utilement la cause de l'autonomie iraquienne.

L'Amérique s'emploie actuellement, avec ses amis et alliés, à élaborer une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, qui élargira le rôle de l'ONU en Iraq. Comme au sortir d'autres conflits, l'ONU va devoir apporter son concours à l'élaboration d'une constitution, à la formation des fonctionnaires et à la tenue d'élections libres et équitables. L'Iraq dispose désormais d'un Conseil de gouvernement, première institution véritablement représentative du pays. Les nouveaux dirigeants irakiens font montre de l'esprit d'ouverture et de tolérance nécessaire dans toute démocratie, de même qu'ils font preuve d'un grand courage. Mais toute jeune démocratie a besoin de l'appui de ses amis. En ce moment-même, la nation irakienne a besoin de notre aide, et elle la mérite. Toutes les nations de bonne volonté devraient donc venir proposer leur appui.

L'émergence réussie d'un Iraq libre sera suivie et remarquée dans toute la région. Des millions de personnes verront que liberté, égalité et progrès matériel sont possibles même au coeur du Moyen-Orient. Les dirigeants de la région auront la preuve manifeste que les institutions libres et les sociétés ouvertes constituent la seule voie conduisant à la réussite et à la dignité nationales à long terme. Par ailleurs, la transformation du Moyen-Orient profitera au monde entier en sapant les idéologies exportatrices de violence vers d'autres pays.

Lorsqu'il était une dictature, l'Iraq jouissait d'un grand pouvoir déstabilisateur au Moyen-Orient. Lorsqu'il sera une démocratie, l'Iraq possèdera un grand pouvoir d'inspiration dans la région. La progression des institutions démocratiques en Iraq montre à d'aucuns, y compris au peuple palestinien, la voie qu'il aurait intérêt à suivre. La cause palestinienne est trahie par des dirigeants qui s'accrochent au pouvoir en attisant les vieilles animosités et en détruisant les oeuvres utiles accomplies par d'autres. Le peuple palestinien mérite son propre État. Il ne l'acquerra qu'en se dotant de nouveaux dirigeants déterminés à entreprendre des réformes, à combattre la terreur et à construire la paix.

Il est impératif que l'ensemble des parties du Moyen-Orient assument leurs responsabilités et s'acquittent des engagements pris à Aqaba. Il importe qu'Israël s'emploie à créer les conditions propices à la naissance d'un État palestinien vivant dans la paix. Il faut que les nations arabes cessent de financer ou d'appuyer de quelque façon les organisations

terroristes. L'Amérique travaillera avec chacune des nations de la région qui oeuvrera résolument en faveur de la paix.

Le deuxième danger auquel nous devons faire face ensemble est la prolifération des armes de destruction massive. Tout régime hors-la-loi en possession d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs est à même de faire du chantage et de semer le chaos dans des régions entières. Ces armes pourraient être utilisées par des terroristes afin de provoquer subitement des désastres et des souffrances, dont l'ampleur est difficile à imaginer. L'association fatale des régimes hors-la-loi, des réseaux terroristes et des armes de destruction massive fait planer un péril sur lequel on ne saurait fermer les yeux. Si on devait laisser ce danger se concrétiser, toutes les bonnes paroles et protestations viendraient trop tard.

Les nations du monde doivent faire preuve de sagesse en manifestant la volonté de contrecarrer ces menaces lourdes de conséquences avant qu'elles ne se matérialisent. L'une des étapes cruciales consiste à sécuriser à la source les matières les plus dangereuses. Depuis maintenant plus de dix ans, les États-Unis s'emploient, aux côtés de la Russie et d'autres États de l'ex-Union soviétique, à démanteler, détruire et sécuriser les armes et matières dangereuses datant d'une ère révolue.

L'an dernier, au Canada, les pays membres du Groupe des Huit ont convenu de consacrer 20 milliards de dollars, dont la moitié provenant des États-Unis, à la lutte contre les risques de prolifération au cours des 10 prochaines années. Depuis lors, six pays se sont associés à cette initiative. Il en faut d'autres. Je prie donc instamment toutes les autres nations de nous aider à faire face à ce danger.

Nous renforçons également notre capacité d'interdiction des transferts de matières létales. Grâce à notre Initiative de lutte contre la prolifération, 11 nations procèdent actuellement aux préparatifs nécessaires à la fouille des avions, navires, trains et camions au chargement suspect ainsi qu'à la confiscation des cargaisons d'armes ou de missiles susceptibles de favoriser la prolifération. Ces nations ont adopté une série de principes d'interdiction conformes aux normes juridiques actuelles, tandis que nous nous efforçons de rallier d'autres pays à cette initiative. Nous sommes déterminés à maintenir les

armes les plus destructrices de la planète loin de nos frontières et à les arracher des mains de nos ennemis communs.

Comme ceux qui font circuler ces armes emprunteront tout itinéraire ou toute filière accessible, nous avons besoin de la coopération la plus large possible pour les arrêter. Aujourd'hui, je demande au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'adopter une nouvelle résolution contre la prolifération. Cette résolution inviterait tous les Membres de l'ONU à ériger en crime la prolifération des armes de destruction massive; à contrôler les exportations de façon très rigoureuse et en conformité avec les normes internationales; et à sécuriser toutes les matières sensibles qui sont entreposées sur leur territoire. Les États-Unis sont disposés à aider toute nation qui le souhaitera à rédiger et à appliquer ces nouvelles lois.

La troisième gageure qui se pose à nous tous touche notre conscience. Nous devons réagir avec détermination aux crises humanitaires de notre temps. Les États-Unis ont entrepris de mettre en oeuvre un plan d'urgence pour les malades du sida qui vise à enrayer la propagation massive de l'épidémie et à traiter les millions de personnes déjà infectées. Nous nous sommes engagés à verser 15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour combattre le sida partout dans le monde.

Mon pays intervient également pour sauver les vies menacées par la famine. Nous avons alloué plus d'un 1,4 milliard de dollars à l'assistance alimentaire d'urgence et j'ai demandé au Congrès américain d'octroyer 200 millions de dollars au nouveau fonds contre la famine, afin que nous puissions réagir rapidement dès l'apparition des premiers signes. Il faudrait que chaque nation de chaque continent apporte une contribution généreuse à la lutte contre la maladie et la faim.

Une autre crise humanitaire gagne insidieusement du terrain. D'après les estimations, quelque 800 000 ou 900 000 êtres humains seraient achetés, vendus ou contraints de passer des frontières chaque année. Parmi eux figurent plusieurs centaines de milliers de jeunes gens, filles et garçons, victimes du commerce sexuel, dont certains n'ont pas plus de cinq ans. Chaque année, les revenus de ce trafic de vies humaines se chiffrent en milliards de dollars, dont une bonne partie sert à financer le crime organisé. Il existe un mal particulier

dans l'abus et l'exploitation des plus innocents et des plus vulnérables. Les victimes du commerce sexuel connaissent peu de la vie avant d'en voir le pire – un monde occulte de brutalité, de solitude et de peur. Ceux qui créent ces victimes et profitent de leurs souffrances doivent être sévèrement punis. Ceux qui ont recours à cette industrie s'avilissent et aggravent la misère des autres, et les gouvernements qui tolèrent ce commerce tolèrent en fait une forme d'esclavage.

Ce problème s'est manifesté dans mon pays et nous nous efforçons d'y mettre un terme. La Loi sur la protection, que j'ai signée cette année, considère comme crime le fait qu'une personne entre aux États-Unis ou qu'un citoyen voyage à l'étranger aux fins de tourisme sexuel engageant des enfants. Le Ministère de la justice enquête activement sur les agences de voyages proposant ce type d'activité et sur les clients, qui risquent jusqu'à 30 ans de prison. Au titre de la Loi sur la protection des victimes du trafic, les États-Unis ont recours à des sanctions contre des gouvernements en vue de décourager le trafic des êtres humains.

Les victimes de cette industrie ont également besoin d'aide de la part des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela commence par des normes claires et la certitude de sanctions au titre des lois de chaque pays. Aujourd'hui, certains pays considèrent comme crime l'abus sexuel des enfants à l'étranger. Un tel abus doit être un crime dans tous les pays. Les gouvernements doivent informer les voyageurs des malheurs de cette industrie et des graves sanctions qu'encourent ses clients. Le Gouvernement américain s'est engagé à fournir 50 millions de dollars

pour aider l'activité utile d'organisations qui secourent les femmes et les enfants exploités, en les accueillant, en les soignant et en leur donnant l'espoir d'une vie nouvelle. Je demande instamment aux autres gouvernements de jouer leur rôle en la matière.

Nous devons faire preuve d'un regain d'énergie pour combattre un mal ancien. Près de deux siècles après l'abolition de l'esclavage transatlantique et plus d'un siècle après la fin officielle de l'esclavage dans ses derniers bastions, le commerce des êtres humains pour tout usage ne doit pas prospérer aujourd'hui.

Tous les défis dont j'ai parlé ce matin requièrent une attention urgente et une clarté morale. Aider l'Afghanistan et l'Iraq à réussir en tant que nations libres dans une région transformée; mettre fin aux possibilités de la prolifération; abolir les formes modernes de l'esclavage – ce sont là certaines des grandes tâches énormes lesquelles l'Organisation a été créée. Dans chaque situation, une discussion approfondie est nécessaire ainsi que des mesures décisives. Nos bonnes intentions devront être suivies de résultats positifs. En tant que signataires de la Charte des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique sont attachés à l'Organisation et nous démontrons cet engagement en nous efforçant de concrétiser les buts énoncés par l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses idéaux.

Les documents de base des Nations Unies et les documents fondateurs de l'Amérique suivent la même tradition. Ils affirment que les êtres humains ne doivent jamais être réduits à des objets de pouvoir ou de commerce vu le caractère inhérent de leur dignité. Ils reconnaissent une loi morale qui dépasse les hommes et les nations, mais qui doit être défendue et mise en application par les hommes et les nations et ils montrent la voie de la paix – celle qui se réalise lorsque tous seront libres. Nous assurons cette paix par notre courage et nous devons faire preuve de courage tous ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des États-Unis d'Amérique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Georges W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Pérou.

S. E. M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Pérou, S. E. M. Alejandro Toledo Manrique, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Toledo Manrique (*parle en espagnol*) : Pour le Pérou, il ne fait pas de doute que le multilatéralisme est le meilleur instrument permettant de répondre aux défis internationaux et de garantir la paix et la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies est indispensable. Tous les États Membres doivent avoir la conviction voulue pour la renforcer, contribuer à sa refonte institutionnelle et la réformer. Une fois reformulée l'ONU, nous continuerons notre lutte contre la pauvreté; nous veillerons sur l'ordre du jour en matière de développement mondial; nous raffermirons la démocratie et nous combattrons avec détermination le trafic de stupéfiants et le terrorisme international.

Les attentats terroristes qui se produisent dans différentes parties du monde et les menaces à la paix que connaissent diverses régions créent un climat international d'instabilité et d'insécurité qui exige des solutions urgentes. Le terrorisme conspire contre les démocraties du monde. Le terrorisme conspire contre une saine économie mondiale. Le terrorisme contribue à rendre les pauvres encore plus pauvres. Le Pérou condamne énergiquement l'attentat terroriste perpétré contre le bureau des Nations Unies à Bagdad et rend sincèrement hommage à toutes les victimes, et en particulier à Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Nous ne pouvons accepter la violence comme instrument politique. Dans notre cas, c'est le Sentier lumineux qui nous a laissés de douloureux enseignements, après 20 ans de violence, plus de 30 milliards de dollars de pertes matérielles et des

milliers et des milliers de morts, comme le souligne le rapport de la Commission vérité et réconciliation reçu récemment par mon gouvernement. Ce rapport, d'ailleurs, s'inscrit dans le cadre de la politique systématique menée par mon gouvernement pour faire en sorte que le Pérou ne subisse plus jamais ces actes irrationnels de terreur.

La vérité doit également être un moyen d'éviter l'impunité et un moyen de parvenir à la réconciliation, mais à la réconciliation dans la justice. Mon gouvernement lutte de front contre l'impunité. C'est la raison pour laquelle il estime que les personnes qui ont fui le Pérou à la chute du régime corrompu de la dernière décennie doivent répondre devant la justice des graves délits qui ont été commis. Nous assurons à ces personnes un procès équitable et toutes les garanties prévues par la loi, dans le cadre de la Convention interaméricaine relative aux droits de l'homme ainsi que de la législation péruvienne.

C'est pourquoi nous espérons que nos demandes d'extradition seront entendues. Les États démocratiques ont l'obligation d'éviter l'impunité. À cet égard, l'État péruvien tient à remercier, depuis cette tribune, les 20 pays amis qui ont exprimé leur décision d'arrêter celui qui est en tête de la liste des extraditables, s'il venait à pénétrer sur leur territoire.

La pauvreté, l'exclusion sociale et les idéologies fondamentalistes sont quelques-unes des causes associées aux crises actuelles. L'espoir de nos pays est que la mondialisation ne laisse aucun laissé-pour-compte. En dépit des quelques acquis obtenus au niveau national, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour construire une mondialisation qui profite à chacun. Par exemple, dans le cas du Pérou, en dépit d'un climat économique défavorable, notre économie a connu l'an dernier une croissance de plus de 5 %, l'un des chiffres les plus élevés de l'Amérique latine. Le taux d'inflation est inférieur à 1 %, les réserves internationales sont en passe d'atteindre leur plus haut niveau; les exportations augmentent à un rythme sans précédent.

Toutefois, je dois admettre que tous ces indicateurs ne sont pas suffisants quand il s'agit, pour la population, de sentir concrètement dans son portefeuille les bénéfices de ces acquis macro-économiques. Il est nécessaire, maintenant, que l'économie mondiale atteigne une croissance moyenne de 6 à 7 %, si l'on veut réduire la pauvreté et créer des

emplois. Si le taux de croissance du monde en développement atteint entre 6 et 7 %, particulièrement en Amérique latine, cela nous permettra à peine de revenir au revenu par tête de 1970. Et cela doit être fait le plus vite possible. Les pauvres ne peuvent attendre 15 ans de plus qu'une croissance soutenue de l'économie amène une réduction de la pauvreté.

La gouvernance démocratique en Amérique latine est en danger. Il ne fait pas de doute qu'il existe un lien entre la santé de l'économie mondiale, l'insertion sociale et la gouvernance démocratique. Les dirigeants ne peuvent fermer les yeux : il n'y a pas de gouvernance possible sans réduction de la pauvreté. Nous devons être créatifs, avoir le courage de confronter les exigences macroéconomiques de Wall Street avec les attentes de la rue.

L'année passée, j'ai parlé, devant cette Assemblée, de la nécessité de défendre la démocratie des turbulences du marché, en créant des mécanismes financiers novateurs. Nous avons dit que le moment était venu de construire un nouveau consensus mondial, qui réaffirme la démocratie et revalorise le développement dans l'équité sociale. Depuis lors, le Pérou a travaillé sur une série d'initiatives. En mai dernier, 19 démocraties d'Amérique latine et des Caraïbes membres du Groupe de Rio – que j'ai le privilège de présider – ont approuvé un document important que nous avons appelé « Consensus de Cuzco ». Ce document reprend quatre propositions péruviennes concernant des mécanismes financiers novateurs visant à financer la gouvernance démocratique dans la région, à augmenter les investissements publics dans le réseau routier, les hôpitaux, les écoles, à créer des emplois et à accompagner les investissements privés.

S'agissant de l'une de ces initiatives, nous avons décidé, en août dernier, avec le Président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, de travailler à la concrétisation du projet de l'Autorité sud-américaine d'infrastructure, agence fiduciaire chargée de faciliter le financement de projets allant dans le sens de l'intégration des pays sud-américains. Je suis certain que ces expériences peuvent être reprises dans d'autres parties du monde.

Par ailleurs, nous avons souscrit à un mémorandum d'accord sur l'intégration physique et économique afin de mettre en oeuvre trois axes d'intégration et de développement au Pérou, en

Bolivie, au Brésil et en Équateur en vue d'une intégration de l'Amérique du Sud. En conséquence, le Pérou a souscrit à un accord en vue de créer une zone d'échanges commerciaux avec le MERCOSUR. Du haut de cette tribune internationale, nous réaffirmons que ces efforts et ces réalisations en matière d'intégration sont des pas décisifs sur la voie de l'édification d'une Communauté sud-américaine des nations. Je voudrais toutefois signaler qu'au-delà des décisions que peuvent prendre deux ou trois pays de la sous-région, il sera indispensable que la communauté internationale s'engage en faveur des initiatives émanant des efforts de réflexion.

Les pays en développement constatent avec inquiétude que beaucoup de nos pays connaissent une plus grande vulnérabilité externe, résultat de l'instabilité des flux financiers et de leurs répercussions sur le niveau des investissements et sur la croissance économique de nos régions. On voit également apparaître le protectionnisme commercial, en particulier de la part de certaines nations industrialisées. Permettez-moi d'être franc. Nous demandons aux pays industrialisés de ne pas exiger que nous ouvrons nos marchés alors qu'eux-mêmes protègent leurs produits par le biais de subventions se chiffrant chaque année en milliards de dollars, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Nos pays ne peuvent plus soutenir une relation asymétrique sur le front commercial. Le moment est venu de construire une autoroute commerciale à deux voies, plus transparente, plus prévisible. On nous demande d'ouvrir nos marchés dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage alors que certains pays investissent des milliards de dollars chaque jour pour subventionner leurs produits. Ne nous demandez pas de pratiquer ce que vous-mêmes ne faites pas. Nos pays savent bien qu'ils doivent être compétitifs, mais nous devons construire cette autoroute commerciale à deux voies.

Le Pérou est particulièrement préoccupé par les résultats négatifs de la récente Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún qui, en dépit de quelques progrès, n'a pas réussi à parvenir à un consensus. Le Pérou est un fervent défenseur du multilatéralisme et du libre-échange. C'est pourquoi nous espérons qu'au cours des prochains mois, on reprendra les négociations afin que les objectifs énoncés à Doha deviennent une réalité, objectifs qui avaient placé la question du

développement au coeur du programme de travail de l'OMC.

Nous avons l'obligation de bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus humain. C'est pourquoi que je demande à l'ONU aujourd'hui et à notre ami de la paix, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'exercer leur autorité et leur prestige pour promouvoir au sein de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque interaméricaine de développement et des pays membres du G-8 un large débat sur les mécanismes financiers novateurs qui permettraient de financer la gouvernance démocratique de la région, d'accroître les investissements publics dans les écoles, les hôpitaux et les routes, de générer des emplois et de favoriser les investissements privés. Ce n'est que de cette façon que la mondialisation sera inclusive et que la bonne gouvernance se trouvera renforcée. Que la paix règne sur le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Pérou de la déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République française

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République française.

S. E. M. Jacques Chirac, Président de la République française, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République française, S. E. M. Jacques Chirac, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Chirac : Sergio Vieira de Mello était l'honneur des Nations Unies. Tombé le 19 août avec ses collaborateurs, il restera dans nos mémoires. Dédions cette session à ce grand serviteur du monde et de la paix.

L'Organisation des Nations Unies vient de traverser l'une des épreuves les plus graves de son histoire. Le respect de la Charte, l'usage de la force ont été au coeur du débat. Engagée sans l'autorisation du Conseil de sécurité, la guerre a ébranlé le système multilatéral.

Cette crise assumée, notre organisation reprend sa marche en avant. Car c'est avant tout dans cette enceinte, creuset de l'ordre international, qu'il nous revient d'exercer notre responsabilité à l'égard du monde et devant les générations futures.

Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative à l'ONU. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de notre organisation.

Le multilatéralisme est essentiel car il assure la participation de tous à la gestion des affaires du monde. Il garantit la légitimité et la démocratie, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force ou d'édicter des normes universelles.

Le multilatéralisme est efficace car il a permis à Monterrey, comme à Johannesburg, de dépasser l'affrontement Nord-Sud et d'ouvrir la voie à des partenariats porteurs d'espoir, notamment avec le continent africain.

Le multilatéralisme est moderne car lui seul permet d'appréhender les problèmes contemporains dans leur globalité et dans leur complexité.

D'abord, le règlement des conflits qui menace la paix et la sécurité internationales.

En Iraq, le transfert de la souveraineté aux Iraquiens, qui doivent être seuls responsables de leur destin, est indispensable à la stabilité et à la reconstruction. Il appartient à l'ONU de donner sa légitimité à ce processus. C'est aussi à l'ONU qu'il revient d'accompagner le transfert progressif des responsabilités administratives et économiques aux institutions iraqiennes selon un calendrier réaliste, et d'aider à l'élaboration d'une constitution par les Iraquiens et à la tenue d'élections générales.

C'est à l'ONU enfin qu'il appartient de donner mandat à une force internationale commandée naturellement par le principal fournisseur de

contingents, c'est-à-dire les États-Unis, afin d'assurer la sécurité de l'Iraq et de tous ceux qui contribuent à la reconstruction du pays.

Ainsi, la communauté internationale et le peuple iraquien, unis autour d'un projet commun, mettront ensemble un terme aux décennies tragiques de l'histoire de ce grand pays.

Au Moyen-Orient, miné par le désespoir et la haine, seule une volonté politique résolue à appliquer de part et d'autre le droit tel que l'ont énoncé les Nations Unies, ouvrira la voie à une solution juste et durable.

La communauté internationale doit restaurer une dynamique de paix. Elle doit s'impliquer dans la mise en oeuvre de la Feuille de route. Telle doit être l'ambition de la prochaine réunion du Quatuor au niveau ministériel. La France estime que le mécanisme de supervision garde toute son actualité et que la réunion de la conférence internationale est un objectif à atteindre dans les meilleurs délais.

Dans la situation de tension présente, la France appelle les parties à ne pas céder à la tentation de l'épreuve de force et d'une radicalisation sans issue.

Autre grand défi, la lutte contre le terrorisme international. Elle est bien engagée, sous l'égide du Conseil de sécurité et dans le cadre des traités. L'horreur du 11 septembre a ancré notre détermination commune. La menace vise nos démocraties et nos sociétés au coeur. Nous combattons le terrorisme par les armes. Mais ce n'est pas suffisant. Il renaîtra sans cesse, si nous laissons prospérer l'extrémisme et le fanatisme, si nous ignorons qu'il tire prétexte des conflits non résolus et des déséquilibres économiques et sociaux du monde.

Face à la prolifération des armes de destruction massive, nous refusons la politique du fait accompli. Nous devons être unis pour assurer l'universalité des traités et l'efficacité des régimes de non-prolifération. Pour les faire respecter, il nous faut aussi développer nos moyens d'action. La France a proposé la création d'un corps d'inspection permanent, sous l'autorité du Conseil de sécurité. Donnons une nouvelle impulsion à cette politique. Réunissons le Conseil de sécurité au sommet pour définir un véritable plan d'action de l'ONU contre la prolifération.

Dans l'immédiat, exigeons de la Corée du Nord le démantèlement complet, vérifiable et irréversible de

son programme militaire. Exigeons de l'Iran qu'il signe et mette en oeuvre, sans condition et sans délai, un accord de garantie renforcé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Autre défi encore, le développement durable, car la moitié de l'humanité vit dans la précarité ou la très grande pauvreté. Saurons-nous établir cette mondialisation de la solidarité que demandent, qu'exigent nos peuples en réponse à la mondialisation inéluctable de l'économie?

Nous sommes d'accord sur les objectifs. Les engagements du millénaire nous y obligent. Pour les réaliser, une forte impulsion politique demeure nécessaire. Je propose que les chefs d'État et de gouvernement se réunissent à New York, en 2005, afin d'en dresser ensemble un premier bilan. Je souhaite que cette Assemblée générale confirme la volonté des États de surmonter l'échec de Cancún et d'assurer le succès du cycle de Doha, « cycle » avant tout « du développement ».

Pour assumer les missions qui leur ont été confiées, pour remédier à des défaillances criantes, l'Organisation des Nations Unies doit évoluer. Trois mots d'ordre, me semble-t-il, s'imposent à nous : démocratie, autorité, efficacité. Grâce au Secrétaire général, des progrès ont été accomplis et des pistes nouvelles nous sont proposées. Il appartient désormais aux États d'aller de l'avant sans plus tarder et de mettre un terme aux conséquences délétères du blocage des réformes.

L'ONU souffre de la faiblesse actuelle de l'Assemblée générale. C'est pourtant ici que doit s'organiser le débat et se forger le consensus sur les solutions aux grands problèmes. À une culture de l'affrontement doit se substituer une culture de l'action, pour atteindre les objectifs communs qu'ensemble nous devons nous fixer.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité est dévolue au Conseil de sécurité. Il est donc essentiel à sa légitimité que sa composition reflète l'état du monde. L'élargissement s'impose à de nouveaux membres permanents, car la présence de grands pays est nécessaire. La France pense naturellement à l'Allemagne et au Japon, mais aussi à quelques grands pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique. Il faudra d'autres membres élus aussi pour améliorer la représentativité du Conseil. Sous l'impulsion déterminée des cinq membres permanents,

chacun doit reprendre la discussion en ayant à l'esprit l'intérêt général.

Cette réforme doit s'accompagner d'un renforcement de l'autorité du Conseil. C'est à lui qu'il appartient d'encadrer le recours à la force. Nul ne saurait s'arroger le droit d'utiliser la force unilatéralement ou préventivement. Mais à l'inverse, confrontés à des menaces accrues, les États doivent pouvoir être assurés que le Conseil dispose des moyens appropriés d'évaluation et d'action collective, et qu'il a la volonté d'intervenir.

Nous sommes tous très attachés à la souveraineté des États. Mais sa portée peut et doit être limitée en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Conseil de sécurité s'est engagé dans cette voie et la France appuie cette évolution.

Dans le même temps, la répression des crimes contre l'humanité devient plus efficace avec l'établissement de la Cour pénale internationale à vocation universelle. Ce progrès historique doit aller de pair avec le renforcement du Haut Commissariat aux droits de l'homme, sous l'égide d'une commission à la hauteur de ses devoirs et de sa mission.

Nous prenons conscience aujourd'hui de ce que la mondialisation requiert une gouvernance économique, sociale et environnementale plus forte. À cette fin, la France propose la création d'une nouvelle enceinte politique, qui soit représentative de l'état économique du monde d'aujourd'hui dans toute sa diversité. Ce conseil serait chargé de donner les impulsions nécessaires aux institutions internationales, de favoriser leur coordination et de mieux anticiper et traiter les problèmes globaux.

L'efficacité, c'est aussi l'indispensable accroissement des moyens financiers. La France quant à elle souhaite deux évolutions.

Inverser, tout d'abord, la tendance à l'augmentation des contributions volontaires au détriment des contributions obligatoires. À défaut, ce serait l'ONU à la carte, vision archaïque et néfaste.

Avancer, en second lieu, dans la mobilisation de ressources pour le développement et pour l'aide au développement. La France veut réaliser d'ici 2012 l'objectif des 0,7 % d'aide publique au développement. Mais pour dégager chaque année les sommes nécessaires au financement des engagements du

Millénaire, cet effort et celui de l'Union européenne ne seront évidemment pas suffisants. C'est pourquoi la France appuie l'idée innovante de la facilité financière internationale. Je souhaite également que nous réfléchissions avec pragmatisme et rapidement à un prélèvement international de solidarité, une taxation sur les richesses engendrées par la mondialisation et affectées au développement.

Pour avancer sur ces questions, j'approuve totalement l'intention du Secrétaire général de rassembler autour de lui un comité de sages indépendants, chargé de présenter des propositions.

Contre le risque d'un monde sans ordre livré à la violence, oeuvrons à l'établissement d'un état de droit international. Contre l'injustice et les souffrances d'un monde où les inégalités s'accroissent alors qu'il n'a jamais été aussi riche, faisons le choix de la solidarité. Contre le chaos d'un monde secoué par les désastres écologiques, appelons à une responsabilité partagée, autour d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement. Contre la barbarie d'un monde où les droits fondamentaux sont trop souvent bafoués, où l'intégrité de l'homme est menacée, où les peuples premiers, dépositaires d'un patrimoine irremplaçable, disparaissent dans le silence et dans l'indifférence, affirmons une exigence éthique. Contre le péril du choc des civilisations, enfin, revendiquons l'égalité des cultures, le respect de la diversité et la valeur du dialogue.

Avec la Charte, adoptée au nom des peuples des Nations Unies, les fondateurs ont proclamé leur foi dans ces idéaux. À nous d'en être dignes, à nous d'établir les Nations Unies au coeur de cette démocratie planétaire si nécessaire à notre temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la République française de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Jacques Chirac, Président de la République française, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Joseph Urusemal, Président des États fédérés de Micronésie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Joseph Urusemal, Président des États fédérés de Micronésie.

S. E. M. Joseph Urusemal, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Joseph Urusemal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Urusemal (*parle en anglais*) : Q'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection. Mon gouvernement y voit la reconnaissance de vos accomplissements, ce dont il est particulièrement fier étant donné que vous êtes un confrère des îles. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cet organe avec la même compétence que votre prédécesseur distingué, S. E. M. Jon Kavan de la République tchèque.

Avant de poursuivre, je tiens à me recueillir en souvenir du deuxième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001. Nous honorons la mémoire de tous les disparus. Je tiens également à exprimer nos sincères condoléances pour les nombreuses victimes qui ont péri au bureau des Nations Unies à Bagdad.

Je me réjouis d'avoir le privilège de m'exprimer pour la première fois devant cette instance en tant que Président des États fédérés de Micronésie. En nous joignant aux nations présentes ici aujourd'hui, nous ressentons un profond sens des responsabilités pour oeuvrer en faveur d'un monde meilleur pour tous les peuples.

Ces dernières années, les débats tenus ici et ailleurs ont porté sur les défis politiques dans le monde. Après le 11 septembre 2001, il n'est pas surprenant que ces défis aient exigé toute notre attention. Les États fédérés de Micronésie restent engagés à l'élimination du terrorisme sous toutes ses formes. Nous continuerons de jouer un rôle constructif alors que le monde s'efforce d'atteindre cet objectif.

Néanmoins, les défis à l'environnement et au développement durable qui avaient tant retenu notre attention dans les années 90 n'ont pas disparu. Malgré l'impact immédiat de tant de besoins pressants aujourd'hui, ce sont des défis que la communauté internationale ne peut se permettre de mettre en attente. Nous ne pouvons pas les mettre en attente parce qu'ils

font partie intégrante du défi de la sécurité mondiale, tout particulièrement à long terme.

Aucune région du monde est à l'abri du large éventail des menaces fondamentales à la sécurité. La guerre et le terrorisme ne sont que les conséquences de leurs causes sous-jacentes plus profondes : la pauvreté, l'injustice humaine et, plus récemment, la dégradation de l'environnement. Elles sont le plus souvent débattues en relation avec des régions plus peuplées du monde, mais je demande à l'Assemblée à ne pas perdre de vue le fait qu'elles existent également dans les petits États insulaires en développement.

La vulnérabilité tout à fait singulière de nos États insulaires face à ces fléaux est largement reconnue. Pourtant, les évaluations des menaces mondiales ne sont pas, le plus souvent, suivies d'une allocation de ressources conséquente aux régions les plus reculées – et pourtant plus vulnérables – où les menaces à la sécurité mondiale trouvent leur origine ou cherchent refuge. Je maintiens devant l'Assemblée que la région des îles du Pacifique a depuis trop longtemps été oubliée à cet égard.

Nous avons salué l'initiative qu'a prise la communauté internationale de s'attaquer à ces problèmes et aux problèmes connexes de développement à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable. Pourtant à notre retour dans nos foyers, nous restons tout autant confrontés à des besoins essentiels. Alors que les souvenirs de Johannesburg sont relégués à l'arrière-plan par des crises plus urgentes, notre peuple commence à s'interroger sur ce processus. Il se demande si des débats répétitifs sur des stratégies de développement traditionnelles dans une interminable série de rencontres au sommet est la façon la plus fructueuse de réaliser les vrais objectifs de développement. Nous devons examiner ces éléments dans une optique plus large. Les défis sont considérables, et ils sont immédiats. Je déclare respectueusement à l'Assemblée que le multilatéralisme routinier est inopérant.

Avant de poursuivre, je tiens à dire que les Micronésiens connaissent aujourd'hui un niveau de vie nettement supérieur aux conditions qui prévalaient à notre entrée dans l'économie mondiale il y a moins de 50 ans. Toutefois, il nous reste encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir atteindre les niveaux des pays en développement qui connaissent un succès même modéré, sans parler du monde industrialisé.

En énonçant ici les difficultés de mon propre pays, je dois ajouter que nous sommes loin d'y faire face seuls. Nous sommes donc aux côtés des pays en développement quels qu'ils soient, et nous appuyons pleinement les positions défendues ici par S. M. le Roi du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Premier Ministre de Maurice au nom de l'alliance des petits États insulaires.

Nous devons tous faire davantage. Pour notre part, nous, les petits États insulaires en développement, devons veiller à nous acquitter de nos obligations et à remplir nos engagements à l'égard de la communauté mondiale. Nous ne sommes pas de simples suppliants; nous avons des rôles à jouer. Mon pays a pris des engagements en matière de responsabilité environnementale dans la mesure de nos capacités. Nous nous sommes engagés à renforcer l'obligation redditionnelle et le contrôle de l'aide au développement. Nous sommes déterminés à renforcer notre capacité de gouverner plus efficacement et à accroître l'interaction régionale.

Je suis d'avis que tous les pays en développement doivent explorer les moyens de mobiliser nos ressources limitées, individuellement ou collectivement, tout en cherchant de l'aide. À cet égard, je recommande à l'Assemblée le communiqué du Forum des îles du Pacifique, publié cette année à Auckland (Nouvelle-Zélande). Il illustre le type de collaboration régionale que j'encourage ici. Par exemple, au Forum, nous avons convenu cette année d'une déclaration importante et globale sur les principes essentiels pour une bonne direction gouvernementale et reconnue par tous. Je pense qu'elle mérite un examen approfondi de la part de l'Assemblée. Les dirigeants du Forum ont également accordé une attention soutenue aux défis représentés par les éléments criminels internationaux attirés dans notre région. Ils sont attirés en partie parce que nous sommes éloignés – et on dit « loin des yeux, loin du cœur ». Il a été reconnu au Forum que, vu nos limitations individuelles, nous ne pouvions relever ces défis que par l'action régionale et collective.

Nous voyons maintenant également, plus que jamais, des régions entières dans le monde mises au ban de l'économie mondiale, comme en témoigne l'échec déplorable des récentes réunions de l'Organisation mondiale du commerce. Certains pays ont été en fait ignorés au point que les conditions sociales et politiques se sont gravement détériorées.

Nous entendons de plus en plus parler des « États déliquescents ». Il n'existe pas de définition claire, mais ces termes ont été utilisés pour justifier l'intervention extérieure. Cela pourrait s'avérer nécessaire dans certains cas, mais il est dans l'intérêt de tous que ces conditions ne soient pas remplies. Je maintiens que les causes de ce soi-disant échec tirent leur origine bien au-delà des frontières du malheureux pays ainsi dénommé.

Le moment est venu de considérer d'un oeil nouveau la paix et la sécurité internationales. Les questions économiques, sociales et environnementales ne peuvent plus exister dans un univers parallèle, coupé des considérations géopolitiques. Les liens n'apparaissent que trop clairement, comme le confirment les conclusions alarmantes du rapport de cette année du Programme des Nations Unies pour le développement sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En dépit de nos meilleurs efforts, il nous reste à relever un ensemble de menaces à notre environnement naturel. Ces menaces ne vont pas en diminuant. En fait, les progrès enregistrés à l'échelle mondiale par la communauté mondiale ont été insensibles face à des exigences plus pressantes. Nous nous disons sans doute qu'une catastrophe ne se produira que dans un avenir lointain mais nous ne pouvons agir que maintenant. Nous prenons actuellement – ou nous ne prenons pas – des décisions littéralement vitales pour les générations à venir.

L'une des urgences les plus claires et les plus actuelles domine chaque année nos déclarations au débat général depuis que notre pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies : la nécessité de prendre dans l'immédiat des mesures internationales pour lutter contre les changements climatiques. Malheureusement, je ne saurais manifester une préoccupation moindre cette année. Nos appels doivent devenir encore plus urgents. Au moment où nous évoquons de nombreuses guerres, il faut également mentionner la guerre contre les changements climatiques – une guerre que l'humanité ne peut se permettre de perdre.

Je sais que vous savez mieux que beaucoup, Monsieur le Président, que, pour ma famille et moi-même, la question des changements climatiques est une réalité concrète. Mon île, Woleai, dans l'État de Yap est un atoll où le point culminant se situe à moins de deux

mètres du niveau de la mer. La fréquence et l'intensité des tempêtes se sont depuis quelque temps accrues dans notre région.

L'année dernière, nous avons connu trois grands typhons, ainsi que des orages destructeurs. L'un d'entre eux a provoqué un glissement de terrain massif sur les hauteurs de l'État de Chuuk et 50 personnes ont péri. À Yap, une tornade récente a emporté un vaste et très ancien cimetière. Ce sont des événements sans précédent. Tout ce que nous sommes et tout ce que nous espérons accomplir en tant que peuple se trouve menacé du fait du changement climatique mondial.

Après avoir confirmé la réalité de cette crise du changement climatique, le monde entier dispose désormais de preuves irréfutables que sa progression inexorable est attribuable à l'activité humaine. Pourtant certains des plus grands pollueurs parmi les pays industrialisés semblent avoir pour priorité essentielle de protéger leurs intérêts propres. Ils retardent la prise des mesures immédiates qui permettraient de renverser la tendance destructrice à l'altération du climat.

Dans la Convention-cadre, nous étions convenus que les responsables du problème devaient être les premiers à devoir le résoudre. Pourtant, je dois vous demander aujourd'hui : qui montre l'exemple?

Il est attristant que le Protocole de Kyoto qui était une réalisation positive, ait été transformé par certains gouvernements en une cible politique sur laquelle se sont acharnés les plus grands pollueurs. En fait, le Protocole ne représente rien de plus qu'une petite étape qui, pour être efficace, doit être suivie de mesures plus fermes dans notre guerre contre le changement climatique. L'attitude dédaigneuse de certains pays face à ce protocole risque de faire échouer toute la Convention-cadre si la situation reste inchangée. Le Protocole de Kyoto doit prendre effet sans délai supplémentaire. Les puissances industrielles ne peuvent continuer à se comporter à la manière de Saint Augustin qui s'exclamait dans sa jeunesse : « Seigneur, fais de moi ton serviteur, mais pas de suite ».

Étant donné que notre peuple vit en étroite harmonie avec l'environnement naturel, nous sommes confrontés à d'autres graves problèmes environnementaux. Nos récifs de corail ont retenu l'attention internationale en raison de leur potentiel commercial. Nous nous réjouissons de ces possibilités, mais sommes déterminés à préserver nos droits juridiques dans toute exploitation éventuelle.

Toutefois, la valeur que nous attachons aux récifs ne s'arrête pas là, car ce sont à la fois des digues naturelles contre la mer et le foyer pour des ressources marines dont l'importance dépasse de loin les apports généreux que procure la pêche. Ils constituent plus qu'une simple ressource; la survie même des pays insulaires en dépend. Nous devons enrayer la détérioration de la santé de ces récifs de corail partout dans le monde.

Ces dernières années, les stocks de notre ressource économique essentielle – le thon – ont connu un déclin marqué. D'autres espèces ainsi que des éléments-clefs de l'écosystème de l'océan sont également menacés comme jamais auparavant. Les États Fédérés de Micronésie vont désormais mener une politique de protection des ressources des océans au niveau à la fois régional et international.

L'eau et l'accès à l'eau sont menacés à l'intérieur même de notre pays; bien que l'océan nous encerle, nous disposons de ressources limitées en eau douce. Nous dépendons de l'eau de pluie qui s'accumule dans les cuvettes situées sous nos atolls. Chaque goutte est précieuse. Nous disons qu'une vie vulnérable, par exemple celle d'un enfant, est comme la rosée du matin sur une feuille de taro qu'il faut manier avec précaution pour ne pas la laisser tomber.

Les membres seront peut-être surpris d'apprendre que les îles de l'océan Pacifique, souvent qualifiées de paradisiaques, sont principalement menacées par des problèmes de sécheresse, problèmes plus graves encore que celui des typhons. Notre eau potable est infiltrée par l'eau salée, ce qui a également affecté l'agriculture vivrière, étant donnée l'activité croissante des tempêtes et la hausse du niveau de la mer. Nous devons maintenant faire face à des sécheresses du fait de l'activité de plus en plus imprévisible d'« El Niño », lié au changement climatique.

En général heureusement, le monde semble se rendre enfin compte de la nécessité pour tout être humain d'avoir accès à l'eau potable. Une attention particulière a été donnée au troisième Forum sur l'eau à Kyoto. De plus, j'aimerais attirer l'attention sur une grande première, une collaboration au niveau régional sur ce problème essentiel, qui s'est traduit par un protocole d'accord récemment conclu entre la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées et l'Institut des Caraïbes pour la salubrité de l'environnement.

J'ai beaucoup parlé des préoccupations de mon propre pays mais, bien entendu, nous ne sommes pas les seuls à les connaître. Partout dans le monde, les petits États insulaires en développement sont confrontés à un même ensemble de problèmes à différents niveaux.

Étant données les circonstances, nous sommes reconnaissants de l'intérêt suscité par la première Conférence Mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, en 1994. Le Programme d'action de la Barbade, qui en a résulté, a été un succès limité. La conférence a tout de même suscité une attention particulière sur toute une série de problèmes propres à nos nations insulaires. Cependant, il semble que la communauté internationale se soit contentée d'attirer l'attention sur ces questions mais les a délaissées lorsqu'il s'agissait de mettre en oeuvre des mesures spécifiques au cours des années qui ont suivi la Conférence.

Nous nous félicitons de la décision d'organiser une conférence de suivi à Maurice, en 2004, et nous attendons avec impatience une évaluation sincère des progrès ou lacunes dans la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade au cours des 10 dernières années. J'espère que la conférence de Maurice nous permettra de rattraper le temps perdu.

Cette année restera une année mémorable pour ma nation. Cela fait 17 ans que nous sommes dans une relation d'après tutelle politique avec les États-Unis, qui a été un succès incontestable. Une libre association n'avait jamais été entreprise à une telle échelle.

Je me réjouis qu'à la fois mon pays et notre partenaire de développement, les États-Unis, s'accordent à poursuivre à l'avenir cette relation en amendant le traité que nous connaissons sous le terme d'Accord de libre-association. Alors que nous nous félicitons du succès que cela représente, nous nous souvenons également de l'encadrement dont a longuement bénéficié notre région grâce au Conseil de tutelle de l'ONU.

Nous sommes reconnaissants au système des Nations Unies pour sa contribution durable à l'histoire de la Micronésie, et nous nous réjouissons de continuer à travailler dans le cadre des Nations Unies pour atteindre nos objectifs collectifs.

Pour terminer, je voudrais citer le Président Franklin D. Roosevelt, qui a dit :

« Si l'on me demandait quel est le principal objectif que visent à la fois l'Église et l'État pour le bien de chaque homme, femme et enfant de ce pays, je dirais que cet objectif est de parvenir à une vie plus abondante. »

Je crois que le Président parlait d'une véritable abondance, pas seulement matérielle mais aussi celle de la sécurité du corps et de l'esprit, corollaire de la liberté, des perspectives d'avenir et de l'épanouissement de l'humanité.

Nous devons nous demander si ce à quoi nous aspirons ici aux Nations Unies est fidèle à ce noble idéal. Cette organisation est la meilleure instance jamais créée sur la planète. Elle ne peut se permettre que son rôle important dans la gestion des conflits mette en retrait la tâche encore plus grande qui est de gérer les conditions qui créent ces conflits. Nous disposons ici, dans le contexte de la Charte, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, de toutes les ressources nécessaires pour conduire l'humanité vers plus d'abondance. Que nul ne puisse dire de nous demain que nous avons failli à notre tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des États fédérés de Micronésie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Joseph Urusemal, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse.

S. E. M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président Couchepin (*parle en anglais*) : En l'an 2000, à l'aube du nouveau millénaire, les chefs d'État et de gouvernement des pays Membres s'étaient réunis ici pour affirmer des objectifs communs. Trois ans plus tard, ce consensus international s'est érodé.

Les États Membres n'ont pas la même perception des menaces et ils n'ont plus les mêmes priorités. Certains pays privilégient la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Dans d'autres régions du monde, les guerres civiles, les armes légères, la pauvreté, la faim et le sida sont les principaux dangers.

Peut-on parvenir au sein de la communauté internationale à un consensus sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir? Quelle importance voulons-nous accorder à la coopération multilatérale? N'est-il pas temps de revoir le système de sécurité collective hérité de la Seconde Guerre mondiale? Ne faut-il pas entreprendre une réforme radicale des Nations Unies?

Qu'autant de chefs d'État et de gouvernement aient répondu à l'invitation du Secrétaire général est un début de réponse. C'est un signe encourageant. Les pays membres veulent s'appuyer sur l'Organisation des Nations Unies pour chercher des solutions. Nous devons saisir l'occasion de ce débat pour réaffirmer notre attachement à la coopération multilatérale et aux buts des Nations Unies.

La vie en société suppose un minimum d'ordre, de règles et de solidarité. Cela vaut aussi pour la communauté internationale. La Suisse attache une grande importance au respect du droit international, d'où son engagement en faveur du droit humanitaire ou de la Cour pénale internationale. Sans droit international, de nombreux pays se sentent livrés à la loi du plus fort. Les grandes puissances, comme les moins grandes, ont besoin du cadre multilatéral pour résoudre leurs divergences.

Le moment est venu de reprendre la réflexion sur le rôle des Nations Unies. Près de 60 ans après la fondation de l'Organisation, les menaces ont changé, les réalités géopolitiques se sont modifiées. Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ont pris des formes plus dangereuses. Les guerres civiles se sont multipliées. Le sida est devenu l'épidémie la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité. La pauvreté est loin d'être éliminée.

La sécurité ne peut plus être abordée en termes militaires seulement. Il faut revoir notre vision de la sécurité en plaçant davantage les personnes au cœur de la réflexion. En élargissant notre approche de la sécurité, en mettant un accent nouveau sur la sécurité

humaine, nous pouvons surmonter une partie des divergences actuelles entre le Nord et le Sud.

Aux côtés d'autres pays, la Suisse s'efforce de promouvoir cette idée de sécurité humaine. Elle s'engagera cette année sur les thèmes de la prolifération des armes légères et des mines antipersonnel. Nous espérons que l'Assemblée générale créera un groupe de travail chargé d'élaborer un instrument de marquage et de traçage des armes légères. Si les Membres de l'Organisation l'acceptent, la Suisse est prête à en assumer la présidence.

Le Gouvernement suisse s'engage aussi sur le thème des migrations. Avec d'autres pays, nous travaillons à l'établissement d'une commission mondiale sur les migrations internationales qui sera chargée de faire des propositions.

Pour améliorer la sécurité humaine, nous devons tenir les promesses faites en matière de développement. Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons pris l'engagement de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. À cette fin, nous avons adopté toute une série d'objectifs précis, assortis d'échéances. Mais proclamer des objectifs ne suffit pas; il faut maintenant les concrétiser. Si les pays riches, dont nous sommes, ne tiennent pas leurs promesses, ils finiront par désespérer les pays pauvres.

À Cancún, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont tenté de relancer la libéralisation du commerce. Malgré un certain rapprochement des positions, des désaccords persistent et le risque d'un échec durable existe. Cela signifierait un déficit de croissance à l'échelle mondiale, qui affecterait toutes les nations. Il faut redonner une chance à la négociation et surtout éviter la tentation du protectionnisme.

Affirmer sa conviction dans le système multilatéral n'empêche pas de reconnaître les lacunes de ce système. Il faut approfondir la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

La Suisse estime que le rôle des Nations Unies dans les questions économiques et sociales doit être redéfini. Nous devons mieux tenir compte des liens qui existent entre la sécurité internationale et le développement économique. Les relations entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC

mériteraient d'être réexaminées par un groupe de personnalités indépendantes.

Notre attention doit porter également sur le fonctionnement de l'Organisation elle-même. À l'Assemblée générale, les résolutions prises se réduisent trop souvent au plus petit dénominateur commun ou à une longue liste informe de désirs, sans impact réel. L'Assemblée doit être revitalisée. Il faut réduire le nombre des points à traiter, limiter la longueur des textes, éviter la multiplication de résolutions sur des thèmes qui se recoupent.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il y a consensus sur le fait que sa composition ne reflète plus assez les réalités géopolitiques contemporaines. La Suisse soutient l'idée d'un élargissement du Conseil. Un élargissement peut se faire sans nuire à son efficacité, si l'augmentation du nombre des membres est raisonnable et tient compte des différentes sensibilités régionales.

Ces dernières années, les possibilités de participation aux travaux du Conseil des pays non membres se sont accrues. La Suisse salue ces efforts. Cependant, les discussions essentielles restent confinées au cercle restreint des cinq membres permanents. Tous les membres du Conseil devraient être associés en permanence aux processus de décision. Il faudrait aussi institutionnaliser les moyens de participation des autres Membres de l'Organisation. On devrait, par exemple, renforcer les mécanismes de consultation avec les États les plus directement concernés par les foyers de tension. Ne faudrait-il pas aussi que les membres non permanents du Conseil se sentent davantage appelés à représenter les vues de ceux qui les ont élus?

Le droit de veto est un privilège qui implique des responsabilités particulières. Il ne devrait être utilisé qu'à titre exceptionnel. Lorsqu'un membre permanent fait usage de son droit de veto, ne serait-il pas souhaitable qu'il s'en explique après coup devant l'Assemblée générale? Ne serait-ce pas un moyen de mieux faire comprendre cette position à la communauté internationale?

Un autre objectif est l'ouverture à la société civile. La Suisse se félicite de la décision du Secrétaire général d'établir un panel d'experts afin de réfléchir aux moyens d'y parvenir.

C'est dans cet esprit d'ouverture à la société civile qu'est préparé actuellement le Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en décembre à Genève. Plus de la moitié de l'humanité n'a pas accès aujourd'hui au téléphone. L'usage de l'Internet est encore plus limité. L'objectif du Sommet, qui s'inscrit dans le cadre plus large des Objectifs du Millénaire, est de discuter des moyens de réduire le fossé numérique entre pays riches et pauvres. Les nouvelles technologies doivent être au service du développement, des droits de l'homme et de la démocratie.

J'invite tous les États Membres à participer activement à ce Sommet. De nombreux chefs d'État et de gouvernement ont annoncé leur participation, et je m'en réjouis. Mais c'est à mes collègues des pays industrialisés que je voudrais d'abord m'adresser. Nous devons prendre nos responsabilités. Je leur demande instamment de ne pas manquer ce rendez-vous important. Nous avons besoin d'un dialogue Nord-Sud au plus haut niveau. Je l'ai déjà dit, nous devons tenir nos promesses.

L'Iraq a cristallisé ces derniers mois une partie des tensions internationales. Nous devons aujourd'hui trouver ensemble des solutions pour l'avenir. Nous sommes tous confrontés au même danger : celui d'un Iraq en proie au désordre et à l'instabilité. L'ONU doit jouer son rôle en Iraq et recevoir un mandat clair du Conseil de sécurité. Il faut aussi avancer résolument vers le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq.

La Suisse a une longue histoire de cohabitation entre communautés différentes. Nous savons bien qu'aucun modèle politique n'est transposable tel quel. Mais la Suisse est prête à partager ses expériences et à fournir son appui à un processus constitutionnel en Iraq.

La Suisse a adhéré à l'ONU en tant que pays neutre. Cela ne l'empêche pas de défendre à l'ONU les valeurs universelles auxquelles mon pays est attaché. La Suisse souhaite le faire en collaboration avec les autres pays membres et en s'appuyant sur les forces de l'Organisation. J'aimerais ici rendre hommage à l'ONU et à tous ses collaborateurs qui viennent d'être durement éprouvés à Bagdad. L'ONU et ses organisations spécialisées accomplissent chaque jour, aux quatre coins du monde, un travail irremplaçable.

Le Secrétaire général a dit de la paix qu'elle était « un rêve en suspens ». Je crois que cela s'applique

aussi aux autres idéaux qui animent l'Organisation des Nations Unies : la justice, la solidarité et le respect de l'être humain. Il faut une part de rêve dans la vision des Nations Unies, mais aussi de l'action, du réalisme, du courage et de la ténacité.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Confédération suisse de l'allocution qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République sud-africaine.

S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mbeki (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et d'adresser mes remerciements au Président sortant, M. Jan Kavan. Je souhaite également m'associer aux déclarations qui ont été faites au sujet des membres dévoués du personnel de l'Organisation des Nations Unies, qui ont péri dans l'explosion provoquée au quartier général de l'ONU à Bagdad, le mois dernier, au nombre desquels figurait Sergio Vieira de Mello, fonctionnaire international hors pair.

Lorsque nous nous sommes réunis ici l'année dernière, nous étions tous inquiets par ce qui était susceptible de se produire en Iraq. Nous étions également de connaître le rôle que l'Organisation des Nations Unies jouerait dans le règlement de la question iraquienne. Les événements dramatiques qui sont survenus depuis lors ont répondu à ces questions. Mais ces mêmes événements ont également soulevé

d'importantes interrogations fort troublantes quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, dont surtout celle de savoir si l'Organisation des Nations Unies a un avenir en tant qu'organisation multilatérale énergique et efficace, forte de la confiance des peuples du monde et capable de traiter des questions qui préoccupent l'humanité tout entière.

Certes, à l'heure où nous nous réunissons ici aujourd'hui, l'avenir de l'Iraq occupe toujours nos esprits, mais je suis convaincu qu'aucun de nous ne souhaite rabâcher tout ce qui a été dit dans la période qui a suivi le dernier débat général de l'Assemblée générale. Si quelque temps après ledit débat général, nous étions soucieux de trouver des réponses à nos questions sur le rôle de l'ONU en Iraq, aujourd'hui, nous devons répondre aux questions qui concernent les retombées du dossier iraquien sur l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Les choses ont évolué de telle façon que pour nous, il semble extrêmement difficile de régler la question du rôle des Nations Unies en Iraq, à moins de répondre à la question de l'avenir des Nations Unies en tant qu'expression légitime de la volonté collective des peuples du monde et principal garant de la paix et de la sécurité internationales, entre autres questions mondiales.

M. Kirn (Slovénie), Vice-Président, assume la présidence.

Avec une approche différente, nous dirions que ce qui est décidé quant au rôle des Nations Unies en Iraq déterminera en même temps ce qui deviendra de l'ONU dans le contexte de la Charte et des importants objectifs mondiaux fixés depuis l'adoption de la Charte.

Ce n'est pas le monde à l'envers, mais l'histoire nous impose plutôt un problème urgent et concret qui nous oblige à répondre à la question : qu'attendons-nous tous de l'Organisation des Nations Unies? Que faisons-nous pour distinguer l'essentiel de l'accessoire? À cet égard, nous devons dire clairement qu'en tant que Sud-Africains, nous sommes des partenaires et des activistes qui défendent une Organisation des Nations Unies puissante et efficace. Nous agissons ainsi en raison de la place qu'occupent notre pays et notre peuple dans le monde d'aujourd'hui.

Nous pensons que tout ce qui a eu lieu impose aux Nations Unies de réfléchir sur un certain nombre

de questions fondamentales qui sont vitales pour l'évolution de la société humaine. Nous sommes convaincus que cette Assemblée générale décevrait les espoirs des peuples du monde et se mettrait en difficulté si pour quelque raison que ce soit, elles ne traitait pas de ces questions.

Nous parlons ainsi car nous représentons le peuple qui est le plus sensible aux impératifs des décisions du monde, vu notre expérience durant une période où l'apartheid en Afrique du Sud faisait à juste titre l'objet de l'intérêt soutenu des Nations Unies et des peuples du monde, y compris de citoyens ordinaires, y compris dans les zones les plus retirées de notre planète.

Comme cette Organisation, nous tous, individuellement et collectivement, avons parlé et parlons fréquemment du phénomène de la mondialisation. Nous parlons à juste titre d'un village mondial qui reconnaît l'intégration de tous les peuples au sein d'une société mondiale commune et interdépendante.

Il est certain que l'humanité est plus intégrée aujourd'hui qu'elle ne l'était à la création de l'ONU, il y a plus de cinquante ans. Mais beaucoup ont attiré l'attention sur le fait que si les processus sociaux objectifs ont conduit à l'émergence d'un village mondial, toutes nos collectivités politiques n'ont pu concevoir les institutions de gouvernance rendues nécessaires par l'avènement de ce village mondial.

Des remarques pertinentes ont également été faites, à savoir que l'emploi de l'image et de la notion de village n'impliquent pas que les résidents de ce village soient égaux. La réalité est que les mêmes processus qui nous rapprochent dans un village mondial placent les résidents du village mondial dans des positions différentes. Certains ont émergé en position dominante et les autres en tant que dominés, les premiers étant ceux qui décident et les autres étant les destinataires de ces décisions et qu'il les appliquent.

De même que nos collectivités politiques n'ont pas conçu des institutions qui répondent à l'évolution du village mondial, elles n'ont pas pu non plus répondre au déséquilibre de la répartition des pouvoirs inhérent à la société humaine mondiale d'aujourd'hui. Nous parlons ici de pouvoir dans tous les domaines de l'activité humaine. Réduit à ses impulsions internes et autonomes, le processus de mondialisation donnera

lieu inévitablement à l'aggravation de la domination par les puissants et à la soumission des faibles, quel que soit le ressentiment que ces derniers peuvent éprouver.

Cela inclura la perpétuation des positions dominantes des puissants, en vue d'assurer le maintien de leur capacité à fixer les priorités du village mondial dans l'intérêt de leur propre dans ce village. Un autre élément est le fait de compter sur le recours à une puissance supérieure dont disposent les puissants pour réaliser l'objectif de la perpétuation d'une répartition inégale du pouvoir.

Dans cette situation, il est inévitable que la quête du pouvoir se présentera comme objectif légitime et unique, apparemment détaché de toute nécessité de définir l'emploi de ce pouvoir. Cela signifie également la déification de la force sous toutes ses formes en tant qu'arbitre final dans la prise des décisions au plan humain.

Mais du point de vue de ceux qui ne disposent pas de pouvoir, la lutte pour assurer le recours à ce pouvoir en vue de défendre leurs propres intérêts devient un objectif stratégique qu'ils ne peuvent éviter. Cela signifie nécessairement que le pouvoir devrait être redistribué. Cela se ferait pour donner un pouvoir aux faibles et pouvoir réguler le recours à celui-ci par les puissants.

Nous en venons à ce que j'ai dit précédemment. Vu que nous sommes pauvres, nous sommes des militants pour une Organisation puissante, efficace et acceptée par tous. Nous adoptons cette position car il n'y a pas d'autre façon de promouvoir les intérêts des peuples, dont la majorité est pauvre, hors du cadre d'une Organisation puissante, efficace et acceptée par tous. Un processus autonome de mondialisation, activé par ses propres régularités internes, ne peut donner lieu qu'à la détermination de notre avenir sur la base des paramètres fixés par ceux qui jouissent du pouvoir. Les puissants le feront dans leur propre intérêt, qui ne coïncide pas toujours avec le nôtre.

Lorsque cette Organisation a été créée, il y a 58 ans, ses objectifs et ses institutions reflétaient nécessairement les préoccupations mondiales telles que perçues alors et les rapports de forces de l'époque.

Entre autres choses, notre Secrétaire général respecté, M. Kofi Annan, a attiré l'attention sur le fait que les Nations Unies ont commencé comme

Organisation composée de 51 États et qui compte aujourd'hui 191 États. Il ne fait pas de doute que les préoccupations mondiales collectives – perçues ou réelles – d'aujourd'hui sont, au moins jusqu'à un certain point, différentes de celles qui prévalaient, il y a plus de 50 ans, lorsque la composante de l'Organisation représentait le quart du nombre actuel d'États Membres.

Durant plus d'une décennie, cette Organisation s'est engagée dans des discussions sur sa transformation. Une fois de plus, le Secrétaire général a réfléchi à ce défi. La vérité est que nos discussions n'ont abouti nulle part. Ce matin, le Secrétaire général a annoncé des mesures qu'il prendra pour faciliter l'adoption de décisions qui nous aideront tous à réaliser la transformation nécessaire et inévitable de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons les décisions qu'il a annoncées.

La détermination de tous à défaire des organisations telles que Al-Qaida vient du fait que nous avons compris que l'agression internationale ne doit pas nécessairement venir d'institutions étatiques officielles et reconnues. Nous avons tous compris qu'une telle menace émanant d'institutions non étatiques s'exprimerait comme le terrorisme le plus inhumain et le plus ignoble, comme cela s'est manifesté douloureusement le 11 septembre 2001.

Notre expérience collective – de New York et ailleurs, aux États-Unis, lors du 11 septembre 2001; à Nairobi et Dar es-Salaam, en Afrique, avant même cette date; jusqu'à Bali, en Indonésie, plus récemment; en passant par le Maroc; le conflit entre Israël et la Palestine; l'Algérie, l'Inde, la Russie et ailleurs; et même notre propre pays – nous enseigne que l'ONU, qui s'emploie à défendre l'intérêt collectif de tous les peuples du monde, doit faire en sorte que nous agissions ensemble pour faire échec à la menace du terrorisme, après l'avoir définie collectivement.

Mais en même temps, il nous faut tenir compte de la conviction qu'ont certains de nos États Membres de représenter des cibles particulières et privilégiées du terrorisme mondial. On peut comprendre l'argument avancé, selon lequel il serait déraisonnable et irrationnel de demander à ces États de ne pas intervenir pour empêcher de tels actes de terrorisme de se commettre contre eux. Aucun d'entre nous ne peut défendre des règles internationales qui voudraient qu'on attende d'être attaqué – quand on a de bonnes

raisons de penser qu'on va l'être, par des terroristes identifiés comme tels – pour prendre des mesures contre ceux qui nous ont attaqué, quitte à payer pour cela le terrible tribut payé par les États-Unis au cours des attentats du 11 septembre. Je ne pense pas que quiconque, parmi nous, chercherait à imposer un fardeau aussi coûteux et insoutenable à l'un quelconque de nos États Membres, ce qui, d'ailleurs, contreviendrait aux dispositions de l'Article 51 de la Charte de Nations Unies relatives à la légitime défense.

Nous n'avons également pas d'autre choix que d'accepter la dure réalité, à savoir que : le processus de réforme de l'ONU et de tous ses organes ainsi que d'autres organisations multilatérales doit nécessairement tenir compte de la réalité du déséquilibre des forces, représentée par les différents pays et régions. Cependant, nous devons partir du point de vue que cette répartition des forces n'est pas nécessairement dans l'intérêt des populations mondiales, ni même dans celui de ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir de déterminer ce qui arrive à notre monde. Cela implique que l'on admette qu'en fonction du rang que l'on occupe dans la communauté mondiale, on a des priorités différentes. Entre autres, les riches se préoccupent des moyens de préserver le statu quo, dont ils bénéficient. Il suit, concrètement, que toutes questions menaçant de bouleverser le statu quo sont nécessairement pour eux une abomination. Ces questions constituent donc pour eux une source essentielle de préoccupation. Il suit, bien entendu, qu'ils chercheront à faire accepter au reste du monde leur théorie que le maintien du statu quo doit être une préoccupation universelle de l'humanité, et le type de question, précisément, sur laquelle l'ONU doit avoir une position unifiée.

Face à cela, les pauvres, eux, ont intérêt à changer, à améliorer, leur condition. Ils n'acceptent donc pas le maintien du statu quo, qui perpétue leur pauvreté. Les milliards de pauvres du monde n'ont de cesse, par conséquent, de faire intervenir l'ONU, en vue, entre autres choses, d'un transfert de ressources à leur avantage, ce qui leur permettra de se sortir de leur condition de pauvreté et de sous-développement, dans le droit fil des Objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable et d'autres accords internationaux. Inévitablement, cela va à l'encontre des propositions de ceux qui sont plus

puissants que les pauvres, à savoir les gouvernements, les peuples et les pays qui les maintiennent à flot à coups d'aide au développement. Il est donc nécessaire, que cela soit dit ou non, que les bénéficiaires de cette aide comprennent qu'elle peut très bien se tarir.

Des évolutions importantes de l'équilibre mondial des forces et des objectifs mondiaux se sont produites depuis la création de l'ONU, il y a 58 ans. L'Organisation, elle, n'a pas foncièrement changé sur le plan des structures ou du mode de fonctionnement, pour tenir compte de ces évolutions. Cela a été un facteur de crise inévitable, et de désastre imminent. Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, nous sommes confrontés à des défis mondiaux que l'Organisation ne peut relever. Poussés par les questions urgentes de l'heure, certains des plus puissants n'attendront pas après nous pour réagir aux problèmes que nous avons soulevés, et qui sont aussi les leurs. Ils interviendront pour régler ces problèmes; et leur intervention signifiera qu'ils n'ont pas besoin de l'ONU pour trouver des solutions à ces problèmes. En même temps, elle voudra dire, concrètement, que l'ONU n'est pas adaptée pour trouver la solution aux problèmes les plus pressants de l'heure. Ceux qui n'ont pas le pouvoir continueront de se tourner vers l'Organisation, comprenant, à juste titre, qu'ils sont trop faibles pour défendre seuls leurs intérêts sans mêler leur voix au concert des Nations Unies. À cet égard, ils attendent que l'ONU s'appuie sur ses textes fondateurs et sur les autres décisions solennelles qu'elle a prises depuis sa création, et qui ont toutes été approuvées par les sessions successives de l'Assemblée générale.

La pauvreté et le sous-développement mondiaux sont les principaux problèmes auxquels doit faire face l'ONU. Des milliards de personnes dans le monde attendent de l'Assemblée générale qu'elle relève concrètement ce défi. Des masses infinies de gens dans le monde attendent que les déclarations que nous ferons à la présente session de l'Assemblée générale en tant que représentants de nos gouvernements respectifs prouvent le sérieux avec lequel nous entendons mettre en oeuvre nos engagements. Les pauvres du monde attendent la fin de la violence et de la guerre partout dans le monde. Ils veulent la fin des massacres qui font tant de morts parmi les Israéliens et les Palestiniens. Ils veulent que les Africains cessent de s'entretuer et de faire croire que nous sommes incapables de vivre en paix entre nous. Ils aspirent à la réalisation universelle

de cet objectif démocratique : le gouvernement par le peuple. Ils pensent que nous entendons sérieusement éliminer la pauvreté et donner à tous une vie meilleure. Ils pensent que nous pensons ce que nous disons quand nous affirmons que nous ne laisserons pas le processus de mondialisation enrichir encore plus les riches et appauvrir encore plus les pauvres, qu'il s'agisse des pays ou des citoyens de ces pays. Ils nous croient quand nous disons que notre avenir collectif est un avenir d'espoir, non de désespoir. Ils sont très curieux de savoir si notre rassemblement, l'Assemblée générale des Nations Unies, donnera tous ces résultats.

Pour satisfaire collectivement à ces exigences, il faudra que chacun d'entre nous – riche ou pauvre, puissant et faible – s'engage concrètement à prendre des mesures en toutes circonstances de façon à reconnaître et respecter le fait que nul d'entre nous n'est isolé et autosuffisant. Les plus puissants non plus. Ceux-ci doivent en effet régler ce problème, important pour leur intérêt national; la pauvreté et l'exclusion de milliards d'individus ne sera plus une condition de leur réussite et de leur possibilité de prospérer dans la paix.

Ce que nous avons dit aujourd'hui ne sera peut-être pas entendu, parce que nous n'avons pas la force qu'il faut pour faire entendre notre voix. Demain, nous serons peut-être obligés de dire : l'eau, c'est fini; la prochaine fois, ce sera les flammes. Et lorsque le feu brûlera, l'ONU mourra, dans les flammes. Alors mourront avec eux les espoirs des pauvres du monde, comme ils sont morts à Cancún, au Mexique, il n'y a pas si longtemps. Nous devons agir de concert pour dire avec nos mots et par nos actes, en tant que pays et en tant que Nations Unies, qu'il y aura encore de l'eau, mais qu'il n'y aura de flammes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République sud-africaine de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Stjepan Mesić, Président de la République de Croatie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Croatie.

S. E. M. Stjepan Mesić, Président la République de Croatie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. S. E. M. Stjepan Mesić, Président de la République de Croatie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mesić (*parle en croate; texte anglais fourni par la délégation*) : L'attention du monde a rarement été autant focalisée sur l'Organisation des Nations Unies et rarement a-t-on attendu autant de cette Organisation. Le monde entier se pose la question suivante : « L'ONU est-elle confrontée à la plus profonde crise de son histoire, et continue-t-elle de jouer un rôle fondamental dans les relations internationales? »

Aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, la raison d'être de notre Organisation est la même qu'il y a 60 ans : maintenir la paix dans le monde, qui a exigé le sacrifice de millions d'individus, et contribuer de façon constante au bien-être de l'humanité partout dans le monde.

Nous vivons dans un monde où l'on ne peut pas faire cavalier seul et se passer de l'aide des autres, aussi grand et puissant soit-on. Pour parvenir à des solutions mondiales, il faut des efforts concertés de tous les pays et de tous les habitants de la planète.

Notre Organisation représente les efforts conjugués déployés par la communauté mondiale pour rechercher constamment de nouvelles solutions aux problèmes toujours croissants de notre époque. Je souligne l'expression « notre Organisation », car il semble parfois que nous attendons de l'administration des Nations Unies qu'elle résolve nos problèmes à elle seule. Nous avons tendance à oublier que l'ONU n'est pas une institution abstraite dotée de sa propre volonté et dont nous dépendrions, mais sont l'expression de la volonté de chacun de ses 191 États Membres. Nous seuls sommes responsables de la volonté, des décisions, du travail et des activités de l'ONU.

Il n'y a aucun doute qu'il faille réformer l'ONU. À cet égard, la Croatie se félicite du rapport établi en septembre par le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et l'appuie pleinement. Lorsque nous délibérons sur la réforme de

notre Organisation, en particulier du Conseil de sécurité mais aussi de l'Assemblée générale, nous devons garder à l'esprit que cette question relève de notre propre volonté politique et de notre capacité d'accepter le changement.

Malheureusement, disons-le sans ambages, jusqu'à présent la volonté politique a manqué pour passer de débats sur la question à une véritable réforme. La Croatie est persuadée que la réforme du Conseil de sécurité est nécessaire et ne doit plus être différée. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes décidé, dans la Déclaration du Millénaire, de redoubler d'efforts conjoints pour parvenir à une réforme complète du Conseil de sécurité, sous tous ses aspects. La présente session de l'Assemblée générale nous offre la possibilité de mener à bien ce projet.

La Croatie n'a jamais été membre du Conseil de sécurité, mais au cours des années 1990 elle a acquis une expérience considérable du fonctionnement de cet organe et elle a ainsi pu en percevoir les atouts comme les lacunes, et en mesurer à la fois l'importance et la véritable portée. Par conséquent, à moins de s'adapter à la nouvelle donne des relations internationales, le Conseil ne sera pas en mesure de maintenir sa crédibilité ni son autorité dans toutes les régions du monde. Un principe essentiel auquel nous devons adhérer est celui de la représentation équitable de tous les États Membres de l'ONU au Conseil de sécurité.

La Croatie est prête à intensifier encore le rôle actif qu'elle joue en faveur de la paix dans le monde au niveau régional et international. C'est dans cette optique que la Croatie a présenté sa candidature pour devenir membre du Conseil de sécurité pour le mandat 2008-2009. L'élection de la Croatie au Conseil de sécurité représenterait un grand honneur pour mon pays, ainsi qu'une reconnaissance de tous les efforts accomplis pour amener la paix dans le sud-est de l'Europe, région qui a trouvé la force, après de nombreuses années de guerre, de s'engager dans la voie des relations de bon voisinage.

La lutte contre le terrorisme international occupe une place importante sur la liste des priorités de la Croatie. Deux ans après les attaques terroristes du 11 septembre perpétrées contre les États-Unis, nous nous tenons fermement aux côtés de nos alliés américains et de tous ceux qui refusent d'accepter que le terrorisme, le fanatisme ou les massacres servent de moyens de résoudre les problèmes qui existent entre

les peuples et les pays. Notre devoir collectif est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, conformément à la Charte des Nations Unies, et celui-ci fournit un cadre international pour prendre des mesures décisives contre le terrorisme au XXI^e siècle.

Les forces armées croates participent à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan, car la Croatie comprend que la meilleure riposte contre le terrorisme est une action concertée de tous les états démocratiques. La lutte contre le terrorisme exige non seulement une action à l'échelle mondiale par la coalition démocratique, mais également une action de chacun de ses membres au niveau national et régional. Il est tout aussi important que nous intensifions nos efforts pour aider les pays qui sont à la traîne dans leur développement économique et dans d'autres domaines, car les inégalités, l'injustice et l'ignorance sont un terrain fertile pour le terrorisme.

La Croatie ne s'est pas encore pleinement remise des conséquences de la guerre qui lui a été imposée et elle n'a pas les ressources économiques pour participer en tant que donateur à la reconstruction de l'Iraq. Toutefois, la Croatie est prête à partager sa riche expérience en matière de reconstruction de l'après-guerre, particulièrement dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, mais aussi en ce qui concerne les moyens de créer un climat de confiance après un conflit, de renforcer la stabilité du pays, de favoriser le retour à la normale et de reconstituer la société civile ébranlée par les blessures de la guerre. Je pense en particulier à l'expérience que nous avons acquise dans la formation d'une police civile.

Les événements récents au Moyen-Orient nous confirment qu'il faut plus de courage pour aboutir à un compromis et permettre une coexistence pacifique que pour se battre; la Croatie ne le sait que trop bien. Nous sommes également conscients de l'importance que peuvent revêtir au moment opportun des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Celles-ci doivent être adaptées aux défis et aux besoins du processus de paix, en tenant compte des réalités du terrain pour encourager un accord dont le besoin se fait sentir davantage chaque jour. Nous espérons que l'Assemblée générale dans ses travaux futurs gardera à l'esprit ces impératifs lorsqu'elle adoptera de nouvelles résolutions sur le Moyen-Orient.

L'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été reconnue à de nombreuses reprises. Le mandat et la nature des opérations de maintien de la paix se sont considérablement transformés. Au lieu de viser principalement le désengagement de belligérants comme c'était le cas auparavant, ces opérations sont devenues des missions complexes destinées à bâtir des systèmes démocratiques, protéger et promouvoir le respect des droits de l'homme, renforcer la société civile et poser les bases d'un développement durable d'États indépendants.

En raison de la complexité de ces tâches, et du fait que les mandats se chevauchent souvent, les opérations de maintien de la paix exigent un haut degré de savoir-faire dans des domaines très différents, allant de la tenue d'élections démocratiques, à la mise en place de systèmes judiciaires ou la création de forces militaires et de police répondant aux normes internationales et aux règles juridiques internationales de base.

L'ONU est la seule institution mondiale capable de relever les défis que pose la poursuite simultanée d'objectifs aussi divers que la stabilisation d'une région, la reconstruction d'après-guerre et l'édification d'une société démocratique.

L'ONU a payé un lourd tribut dans ses efforts en faveur de la paix. Je tiens à nouveau à présenter les condoléances de la Croatie aux familles des victimes des récentes attaques sauvages perpétrées contre le Siège des Nations Unies à Bagdad, et à réaffirmer combien de telles attaques renforcent notre conviction que nous devons persévérer dans le développement de systèmes de sécurité collectifs et d'une solidarité au niveau mondial.

La Croatie participe actuellement à cinq missions de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies – en Éthiopie et en Érythrée, en Inde et au Pakistan, en Sierra Leone, au Timor-Leste et dans le Sahara occidental.

Nous sommes déterminés à renforcer notre participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à nos capacités physiques et financières s'agissant de la composition et du nombre de soldats déployés, ainsi que des théâtres d'opération. La Croatie estime qu'en tant que pays qui a accueilli des forces de maintien de la paix des Nations Unies à une époque où sa souveraineté et son

intégrité territoriale étaient attaquées, et en tant que pays qui a accueilli l'une des opérations les plus importantes de l'ONU, elle a aujourd'hui l'obligation morale d'aider d'autres parties du monde à parvenir à la paix et à la sécurité.

Je voudrais tout particulièrement souligner l'importance d'une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Nous nous félicitons des changements positifs survenus jusqu'à présent à cet égard. Il est important également de veiller à ce que le Conseil de sécurité et les pays dont les territoires sont le théâtre d'opérations de maintien de la paix procèdent aux échanges de vues nécessaires. Il ne s'agit pas seulement de respecter la souveraineté de ces pays; c'est aussi une façon de mieux en comprendre les besoins et les priorités.

Je crois également qu'il faut établir des liens plus étroits et une meilleure coordination entre les travaux des principaux organes des Nations Unies, en particulier entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Le Conseil économique et social et ses commissions disposent de connaissances et d'expériences exceptionnelles importantes pour l'édification de sociétés après-conflit, ce que nous avons nous-mêmes pu constater l'année dernière lorsque la Croatie était présidente de cet organe. La mise en place de groupes de travail pour la Guinée-Bissau et le Burundi ont été des mesures allant dans la bonne direction, et nous espérons que cette expérience permettra d'accroître la participation du Conseil économique et social aux processus de consolidation et de maintien de la paix.

La Déclaration du Millénaire, vision commune de tous les membres de l'ONU pour un monde meilleur et plus juste, est un phare vers lequel nous devons nous tourner. Et en plus de cela, nous devons veiller à ce que ses objectifs soient pleinement mis en oeuvre. Dans ce contexte, la Croatie souhaiterait que le Conseil économique et social joue un plus grand rôle dans la mise en oeuvre d'ensemble de la Déclaration du Millénaire. C'est pourquoi elle appuie l'idée d'un dialogue de haut niveau consacré à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dialogue qui se déroulerait lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

En tant que membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la Croatie appuie la

ratification universelle des instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. La Commission doit poursuivre ses activités sans entrave tout en s'acquittant de son mandat. Pour défendre et protéger les droits de l'homme de tous les peuples, la Croatie accorde une attention particulière aux droits des femmes, des enfants, des réfugiés et des handicapés, et aux droits des membres des minorités nationales.

Bien que beaucoup ait été fait par le passé pour améliorer la condition des femmes dans la société et pour promouvoir les principes de l'égalité entre les sexes, la communauté internationale a encore l'obligation d'accroître ses efforts pour prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes, et elle doit s'efforcer d'inclure les femmes dans les processus de prises de décisions en veillant à les responsabiliser à tous les niveaux. C'est dans ce contexte que je suis fier d'annoncer que la Croatie a envoyé la première femme participer au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Outre le terrorisme, l'une des plus grandes menaces au monde est la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est, à notre avis, particulièrement important car il veille à ce que l'objectif de non-prolifération nucléaire et de désarmement soit atteint. Nous trouvons préoccupant le fait que, bien que le Traité ait été ouvert à la signature et à la ratification il y a quelque sept ans de cela, il n'est toujours pas entré en vigueur. Le caractère universel de ce Traité est d'une grande importance et nous appelons tous les États qui n'ont pas adhéré au Traité à le faire aussi rapidement que possible.

La Croatie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et l'ONU pour sensibiliser davantage le monde au rôle important de l'état de droit et à la nécessité d'adhérer aux instruments internationaux s'y rapportant. En tant qu'État membre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Croatie a pris une part active à l'instauration d'un nouvel ordre international symbolisé par la Cour pénale internationale, qui a été qualifiée à juste titre de symbole de notre conscience collective.

La Croatie est fermement engagée sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. La Croatie, dont l'objectif stratégique national est de se joindre à l'Union européenne, reste profondément attachée à la

promotion continue de bonnes relations avec tous ses voisins et à une politique d'ouverture des frontières qui permette la libre circulation des personnes, des biens et des services, mais aussi à ce que ses frontières soient bien fermées à toute forme de crime transnational et de migration illégale.

La Croatie continuer de prendre une part active aux initiatives mondiales, européennes et régionales, dans le respect de toutes ses obligations internationales. Pour nous, l'ONU reste le lieu où régler les problèmes survenant dans les relations internationales et où promouvoir les intérêts de l'humanité. Je suis certain que la présente session de l'Assemblée générale confirmera encore une fois l'importance de l'ONU et ouvrira un nouveau chapitre dans les activités de notre organisation en matière de consolidation de la paix et de la sécurité.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Croatie de sa déclaration.

S. E. M. Stjepan Mesić, Président de la République de Croatie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution de S. M. le Roi Mohammed VI, du Maroc.

S. M. le Roi Mohammed VI, du Maroc, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Roi du Maroc, S. M. Mohammed VI, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Roi Mohammed VI (parle en arabe) : Je voudrais, tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens à vous assurer, au nom du Royaume du Maroc et du Groupe des 77 et de la Chine, de notre plein soutien pour la réussite des travaux de cette importante session.

C'est, conscients de la phase délicate que traverse notre organisation, que de nombreux chefs d'État et de gouvernement ont tenu à répondre à l'invitation de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, auquel je voudrais, à nouveau, exprimer mon appréciation pour ses efforts constants en faveur du renforcement de l'efficacité de l'Organisation.

Ce n'est pas sans émotion que je me remémore, en prenant la parole à cette prestigieuse tribune, l'appel et les initiatives lancés par mes regrettés grand-père et père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II en faveur d'actions concertées de la part de la communauté internationale pour hâter le processus de décolonisation, notamment au Maghreb et dans le continent africain et faire prévaloir les principes de paix, de coexistence, d'ouverture et de tolérance.

Ainsi, notre action internationale s'est de tout temps imprégnée de ces mêmes idéaux qui ont inspiré l'oeuvre des fondateurs de notre organisation. Elle vise à enrichir les acquis culturels réalisés par l'humanité grâce à cette institution, à préserver la dignité humaine, et à assurer l'égalité des droits et des obligations entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les nations, grandes et petites, dans le cadre de la légalité internationale, de la liberté et de la solidarité.

Nous apprécions, certes, les réalisations concrètes qui sont à l'actif de notre Organisation. Cependant, eu égard à notre attachement à la noble mission qui est la sienne, nous nous interrogeons : dans quelle mesure l'Organisation onusienne est-elle parvenue à faire régner la paix et à contribuer de manière efficiente au développement durable et au règlement des conflits issus, dans leur grande majorité, d'une colonisation qui a procédé par voie de partage arbitraire de peuples et de nations entières, notamment dans notre continent africain?

Je voudrais par ailleurs assurer les États africains frères de la solidarité constante et agissante du Maroc et de sa ferme détermination à approfondir sa coopération avec eux en matière politique, sécuritaire, économique et sociale et à appuyer les initiatives africaines constructives. Dans ce cadre, il est de la plus haute importance que la communauté internationale apporte un appui concret à la stratégie africaine représentée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour le développement durable du continent africain, basé sur l'essentiel sur la

nécessaire articulation entre ses composantes sous-régionales.

La Déclaration du Millénaire a constitué un tournant majeur dans la mise en oeuvre du rôle dévolu unanimement à l'Organisation des Nations Unies en matière de développement durable. Pour la première fois, en effet, les chefs d'État et de gouvernement ont arrêté d'un commun accord des objectifs précis et chiffrés à l'horizon 2005 dans les domaines socioéconomiques et éducationnels. J'ai tenu, dès janvier de cette année, à assigner à la présidence du Groupe des 77 et de la Chine la mission prioritaire de veiller au suivi et à la mise en oeuvre intégrée de cet engagement. À l'initiative de notre Groupe, l'Assemblée générale a adopté en juin dernier à l'unanimité une résolution dans ce sens dans l'attente d'une évaluation globale en 2005.

Si le Groupe des 77 et la Chine a veillé à maintenir les questions du développement en tête de liste du programme de notre Organisation, force est de constater que nos efforts ont en grande partie été mobilisés pour faire face aux risques graves encourus par la paix mondiale dans la région du Moyen-Orient. Nonobstant les efforts consentis pour régler la question palestinienne, que ce soit au sein de l'ONU ou par le Quatuor international, à travers la feuille de route, la persistance de la logique de violence et de l'intransigeance continuent d'entraver l'instauration de la paix. Les souffrances, les privations et les injustices qu'endure, au quotidien, le peuple palestinien frère, nécessite un engagement plus ferme de la part de la communauté internationale en vue de favoriser une mise en oeuvre irréversible de la feuille de route.

En ma qualité de Président du Comité al Qods, je voudrais exprimer mon entière disponibilité à contribuer à une solution juste et définitive qui permette la création d'un État palestinien viable avec pour capitale Al Qods Al Charif, vivant aux côtés de l'État d'Israël, dans une paix juste, globale et durable. Le règlement de cette question qui passe nécessairement par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, restituera à la région sa vocation de terre de coexistence confessionnelle et culturelle.

Dans le même esprit, le Maroc appelle de ses vœux une action internationale concertée qui permette au peuple iraquien frère de vivre en sécurité, dans la stabilité et la liberté, et de reconstruire son pays, dans

le plein respect de ses choix, de sa souveraineté, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

La région méditerranéenne est particulièrement secouée par les crises que je viens d'évoquer. C'est pour cela que nous considérons que le dialogue euro-méditerranéen constitue un élément essentiel pour la stabilité, la sécurité et le développement de la région. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc a fait le choix stratégique de la construction du Maghreb arabe en tant qu'espace pour la promotion de la paix et du développement de ses pays membres, loin de toute velléité de balkanisation et dans le plein respect des éléments constitutifs de chacun des États qui le composent.

Au nom de cet idéal maghrébin et par souci de préserver ses relations de bon voisinage, le Royaume du Maroc a accepté d'apaiser la tension provoquée à ses frontières en s'employant sincèrement à trouver un consensus international sur la question du Sahara marocain. Les efforts de solution déployés jusqu'à présent montrent qu'il n'y a pas d'autre voie pour clore définitivement ce dossier que la recherche d'une solution politique réaliste et définitive, en conformité avec les principes démocratiques et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, comme cela fut proposé, au demeurant, par l'Organisation des Nations Unies elle-même en juin 2001. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer solennellement l'engagement du Maroc à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à ladite solution politique.

Depuis les événements tragiques du 11 septembre, la communauté internationale s'est résolument engagée dans la lutte contre le terrorisme international, qui menace les valeurs les plus sacrées de l'humanité. Le Maroc, visé à son tour par le terrorisme odieux en mai dernier, dans une vaine tentative de porter atteinte à son choix démocratique et d'entamer son ferme attachement aux valeurs de liberté, de tolérance et d'ouverture, insiste sur la nécessité d'élargir et d'approfondir la coopération internationale pour vaincre ce fléau.

Je voudrais ici dénoncer avec force l'amalgame développé par ceux qui persistent à associer le terrorisme à l'islam, alors que celui-ci est un appel à la paix et au respect de la personne humaine qui récuse l'injustice et l'agression.

Le système des Nations Unies se trouve à présent confronté à un environnement international fortement perturbé et face à de nouveaux défis majeurs. Afin que l'ONU puisse conforter son rôle unique de régulateur des relations inter-étatiques, il est urgent de redonner à l'universalité le sens qui est le sien, à savoir l'égalité de tous devant les mêmes règles de droit et d'éthique et avec une solidarité agissante entre tous les peuples et toutes les nations. Pour y parvenir, l'humanité a besoin de trouver de nouvelles raisons d'espérer et d'avoir confiance et foi en l'Organisation des Nations Unies pour que celle-ci retrouve son aura et son efficacité. Veillons donc à renforcer collectivement ses moyens et son action. Vous trouverez auprès du Roi du Maroc soutien et appui pour édifier, ensemble, un monde plus sûr, plus équitable et plus humain,

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Roi du Maroc de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres de la République italienne

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des ministres de la République italienne.

S. E. M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres de la République italienne, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Silvio Berlusconi, le Président du Conseil des Ministres de la République italienne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Berlusconi (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au nom de l'Union européenne, dont l'Italie assure la présidence jusqu'au 31 décembre 2003. Les pays associés, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie,

Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie s'associent à cette déclaration.

En cette occasion, je ne saurais oublier le sacrifice de Sergio Vieira de Mello et des autres fonctionnaires des Nations Unies qui ont récemment été victimes d'une haine aveugle et sans discrimination à Bagdad. Je voudrais également rendre hommage à la mémoire du Premier Ministre de la Suède, Mme Anna Lindh, victime d'un brutal acte de violence. L'Union européenne rend du fond du coeur un hommage à leur mémoire et à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie au service de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme.

Il y a deux semaines, nous avons commémoré le deuxième anniversaire du 11 septembre. L'Union européenne se souvient avec beaucoup de chagrin des victimes de ces attentats, lorsque cette ville, les États-Unis et le monde entier ont été confrontés à l'horreur du terrorisme.

L'Union européenne se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des objectifs pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et ses conclusions. Nous pensons comme lui que les institutions multilatérales doivent être modernisées et renforcées, et nous sommes disposés à contribuer activement à la mise en place d'un ordre international qui repose sur des institutions multilatérales efficaces dans le cadre fondamental de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes tous convaincus que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sont aujourd'hui deux des menaces les plus importantes à la paix et au développement.

L'Union européenne condamne tous les actes terroristes qui menacent la démocratie, les droits de l'homme et le développement économique et social. Nous devons nous montrer fermes dans notre détermination à détruire ce virus et préserver les générations présentes et futures de ces attentats. Il importe que les efforts pour combattre le terrorisme soient entrepris dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'état de droit et du droit humanitaire.

Dans ce combat, nous oeuvrons étroitement avec l'Organisation des Nations Unies que nous appuyons pleinement. Ce combat doit être mené pour défendre la

liberté et la démocratie – valeurs universelles consacrées dans la Charte, et qui devraient être profondément ancrées dans la vie de tous les peuples à l’heure de la mondialisation.

Nous devons faire preuve de la même détermination pour freiner la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous ne pouvons pas nous soustraire à nos responsabilités. L’Union européenne a redoublé d’efforts pour mettre fin à cette menace à la paix et à la sécurité internationales. Après l’adoption récente d’un plan d’action, nous nous attelons maintenant à sa mise en oeuvre. L’adhésion universelle aux principaux accords multilatéraux est au coeur même des politiques de l’Union européenne.

La paix et la sécurité mondiales sont indivisibles. Les peuples européens sont conscients de l’importance qu’il y a à traiter de la situation nord-coréenne sur les plans tant militaire qu’humanitaire. L’Union européenne suit de près les pourparlers entre les six parties qui visent à résoudre la crise actuelle touchant au programme nucléaire de la Corée du Nord. L’Union européenne lance un appel pressant à la Corée du Nord pour qu’elle démantèle complètement son programme nucléaire de manière prompt, transparente, vérifiable et irréversible, conformément aux obligations découlant des accords internationaux relatifs à la non-prolifération.

L’Union européenne réitère l’appel lancé à l’Inde et au Pakistan pour qu’ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu’ils agissent conformément à la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité. Nous encourageons vivement l’Inde et le Pakistan à poursuivre un processus de dialogue politique aboutissant à un accord à même de satisfaire toutes les parties sur toutes les questions controversées, y compris le Cachemire : un problème qui ne saurait être résolu par la violence ou le terrorisme.

L’Union européenne manifeste sa préoccupation croissante face à l’évolution du programme nucléaire iranien et les risques de prolifération qu’il entraîne. Nous réaffirmons notre espoir de voir l’Iran coopérer le plus rapidement possible et en toute transparence avec l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) en accédant à ses demandes. La mise en oeuvre, la signature, l’acceptation et l’application du Protocole additionnel à l’Accord de garanties de l’AIEA revêtent la plus haute importance. La communauté internationale y verrait une preuve de la volonté de

l’Iran d’adhérer au cadre de non-prolifération et considérerait que cela va dans le sens des réformes souhaitées.

La non-prolifération des armes de destruction massive est une priorité qui demande des pressions politiques constantes et le recours à tous les instruments politiques et diplomatiques disponibles comme moyen de défense principal. Nous ne saurions tolérer que les armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes ou de régimes qui mettent la paix mondiale en péril.

Dans ce contexte, la diffusion croissante d’armes légères et portables et l’augmentation de la violence armée organisée, dont les pertes en vies humaines qui en résultent sont plus élevées que celles des guerres représentent d’autres dangers graves.

S’agissant de la non-prolifération, l’Union européenne est fermement décidée à appuyer l’Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, dans ses efforts pour parvenir aux objectifs communs suivants : renforcer les accords internationaux; accorder un appui plus important aux institutions de contrôle; et augmenter les contrôles pour lutter contre le trafic illégal. Enfin, dans le cas d’un échec de toutes les mesures politiques et diplomatiques, on ne saurait exclure un recours aux mesures coercitives par la Charte.

Il est toutefois possible d’éviter le recours à la force si tous les instruments du droit international, y compris les garanties concernant les droits de l’homme, sont utilisés dans tous leurs effets. Nous sommes tous persuadés que c’est la voie à suivre.

À cette fin, l’Union européenne estime que la Cour pénale internationale est un nouvel instrument doté d’une puissance de dissuasion importante. L’Union renouvelle son plein appui à la Cour et à son universalisation.

L’Union européenne est et restera toujours attachée à la promotion et à la protection de tous les droits de l’homme et de toutes les libertés fondamentales. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre ferme appui à l’abolition universelle de la peine de mort. Au cours des dernières années, des progrès importants ont été enregistrés en ce sens grâce en partie à la société civile. L’abolition de la peine de mort est notre objectif principal. Dans les pays où la peine de mort est maintenue, nous appelons à la

suspension de son application par le biais d'un moratoire général sur les exécutions.

La prévention des conflits et la gestion des crises sont des composantes essentielles de la contribution de l'Union européenne au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus de 40 000 hommes et femmes de l'Union européenne servent actuellement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou autorisées par l'ONU.

L'Union européenne prend directement part aux missions dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Bosnie-Herzégovine et jusqu'il y a quelques jours encore, en République démocratique du Congo, où elle a démontré sa volonté de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité en Afrique, y compris par des moyens militaires.

Au vu de cet engagement concret, l'Union européenne réaffirme son appui à la réforme et au renforcement des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

La décision du Conseil de l'Union européenne de resserrer la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la gestion des crises confirme les relations stratégiques de l'Union avec l'Organisation. L'Union européenne rédige actuellement des directives relatives à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix qu'elle dirige, qui refléteront pleinement les principes des Nations Unies.

La démocratie est le seul système de gouvernement à pouvoir pleinement garantir le respect des droits de l'homme tout en encourageant le développement, la prospérité et la paix. L'Union européenne envisage d'intensifier sa coopération avec les pays qui partagent les valeurs de liberté et de démocratie. Dans un esprit d'ouverture à l'égard de la communauté internationale toute entière, elle se déclare prête à accorder son appui à tous les États qui ont l'intention de respecter ces principes.

L'Union européenne continue de tenir sa relation avec l'Afrique pour prioritaire et rappelle l'engagement commun à renforcer ce dialogue. L'Union européenne a manifesté un intérêt particulier pour le renforcement des capacités africaines en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix et a centré ses initiatives dans ces domaines sur

l'Afrique. Nous sommes décidés à appuyer les efforts de l'Union africaine en vue d'établir un mécanisme de sécurité régionale.

L'Union européenne continuera à oeuvrer pour la paix interafricaine et appuiera les efforts des États africains destinés à mettre fin aux nombreux conflits qui affligent le continent. Toutefois, des conditions de paix stables ne sauraient être créées sans une stratégie permettant d'éliminer les causes de la pauvreté et l'exclusion sociale qui attisent tant de conflits en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Sur la longue route vers la gestion de la mondialisation et l'extension de ses bénéfices à tous, l'Europe restera fermement attachée à l'Afrique, et le partenariat privilégié de l'Union européenne avec les pays africains se poursuivra. Dans ce contexte, nous réitérons notre appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux espoirs qu'il représente pour le développement africain.

L'attachement particulier de l'Union européenne à l'Afrique devrait également être mesuré par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement, conçus essentiellement pour éliminer la pauvreté, la famine, la maladie, les inégalités sociales et entre les sexes ainsi que la dégradation de l'environnement. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin de les éradiquer.

L'Union européenne regrette profondément l'absence de progrès sensibles à la Conférence de Cancun organisée par l'Organisation mondiale du commerce, en particulier pour ce qui est des produits agricoles. Nous demeurons convaincus qu'une libéralisation accrue du commerce mondial, assortie d'activités de coopération pour le développement, peut jouer un rôle crucial dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne est persuadée qu'il faut poursuivre les négociations dans le cadre de l'OMC avec la détermination et la souplesse nécessaires pour honorer les engagements énoncés dans le Programme de Doha pour le développement.

Conformément aux objectifs de Monterrey, l'Union européenne a pris l'engagement financier de porter d'ici à 2006 l'aide publique au développement à 0,39 % du produit national brut.

Notre engagement ne se limite aux seules contributions financières. Nous avons également l'intention de nous associer à nos partenaires du développement dans un processus qui intègre la lutte contre la pauvreté et la maladie aux progrès dans le domaine de la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance et de la protection de l'environnement. La défense de notre environnement, notamment par le biais de la mise en oeuvre des engagements pris lors de la signature du Protocole de Kyoto, est le point de référence de notre capacité à encourager un développement durable qui concilie les exigences du progrès socioéconomique et de la protection des ressources naturelles. Ces deux objectifs ne constituent pas une alternative, mais bien les piliers de la Déclaration de Johannesburg.

L'Union européenne apprécie les progrès enregistrés depuis la cinquante-septième session de l'Assemblée générale à la suite de la présentation du rapport du Secrétaire général consacré à la réforme, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1). Elle continue d'appuyer les efforts du Secrétaire général visant à mettre en oeuvre les réformes nécessaires afin d'assurer une gestion efficace et capable de réaliser les objectifs fixés par la communauté internationale pour l'ONU. Nous travaillerons à l'adoption d'un budget-plan pour l'exercice biennal 2004-2005 qui appuiera la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et le processus de réforme amorcé à la cinquante-septième session de l'Assemblée.

La sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales exige un engagement ferme face aux conflits régionaux. L'absence d'un tel engagement pourrait aggraver l'instabilité au détriment de la communauté internationale toute entière.

Au Moyen-Orient, l'Union européenne est profondément préoccupée par la détérioration des relations entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne et réaffirme son ferme soutien à la Feuille de route, seul espoir de paix durable et seul moyen d'ouvrir la voie vers la stabilité et le développement dans la région. L'Union européenne prêter son concours à cette fin dans le cadre du Quatuor. Afin de mettre en oeuvre la feuille de route, il est également important que l'Union européenne et les pays du Groupe des Huit manifestent un engagement concret et généreux en faveur d'un plan de reconstruction économique globale de la région. Israël et l'Autorité palestinienne doivent

agir d'urgence pour s'acquitter des engagements énoncés dans la feuille de route.

En Iraq, l'Union européenne s'est félicitée de la chute du régime de Saddam Hussein dont le pouvoir reposait sur la peur et la violation des droits de l'homme. La constitution du Conseil de gouvernement de l'Iraq a marqué le premier pas important sur la voie de la mise en place d'un gouvernement représentatif du peuple iraquien. L'Union européenne souligne l'importance qu'il y a à rétablir la souveraineté iraquienne et à créer un gouvernement iraquien pleinement représentatif par le biais d'élections démocratiques. L'ONU est appelée à jouer un rôle vital dans ce processus. La conférence des donateurs qui se tiendra prochainement à Madrid sera une occasion bienvenue pour tous ceux qui partagent nos préoccupations pour l'avenir de l'Iraq de contribuer de façon positive au renouveau politique et économique de l'Iraq. Nous reconnaissons que, pour que le processus de reconstruction soit un succès, il devra s'accompagner d'améliorations sur le plan de la sécurité.

En Afghanistan, l'Union européenne souhaite exprimer toute sa satisfaction pour le travail accompli par l'ONU dans le cadre du processus de Bonn.

Nous continuerons d'apporter notre appui au processus de démocratisation, notamment en participant à la reconstruction du pays. L'Union européenne souligne l'importance d'une réforme efficace dans le domaine de la sécurité, en tant que base d'une sécurité durable et d'une stabilité en Afghanistan et dans toute la région. Les préparatifs des élections de 2004, en vue de former un gouvernement et un parlement véritablement représentatifs de toutes les composantes de la société afghane, revêtent une importance primordiale.

Conformément aux conclusions du Conseil de l'Europe à Thessalonique, l'Union européenne continuera de soutenir sans relâche les efforts du Secrétaire général afin de parvenir à une solution globale, juste, viable et pratique au problème de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les relations entre les pays d'Europe et d'Amérique latine sont ancrées dans l'histoire et servent de base à une collaboration intensive et expliquent le vif intérêt que l'Union européenne porte à cette région. L'Union européenne est attachée à

améliorer les arrangements globaux pris avec les pays de l'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Enfin, l'Union européenne continuera d'appuyer les processus de stabilisation, de démocratisation et de développement dans l'ouest des Balkans. Lors du sommet Union européenne et Balkans, qui s'est tenu à Thessalonique, l'Union européenne a réaffirmé son plein accord concernant les futures perspectives européennes de la région. La réalisation de ces espoirs dépendra de l'aptitude de chaque pays de la région à mettre en pratique des réformes institutionnelles, gouvernementales et économiques, et du respect des critères politiques de l'Union européenne notamment une totale coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des progrès dans le domaine du respect des droits des minorités.

Les événements des dernières décennies ont profondément transformé l'ordre mondial. Toutes les conditions existent aujourd'hui pour que les démocraties du monde s'unissent pour répandre ces valeurs, qui sont le principe de base sur lequel reposent tous les autres : la liberté et la démocratie.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons promis de la nourriture, de l'eau, la santé et l'éducation au plus grand nombre possible de citoyens. Maintenant, les démocraties doivent s'engager à fournir, également et surtout, tous les valeurs intangibles dont découlent toutes les autres plus tangibles, car sans les conditions préalables que sont la paix et la démocratie, il ne peut y avoir d'espoir d'une paix et d'un développement durables et nous ne pouvons pas espérer vaincre l'ultime défi que représente la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Président du Conseil des Ministres de la République italienne de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Silvio Berlusconi, Président du Conseil des Ministres de la République italienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat général pour ce matin.

La séance est levée à 14 h 5.